

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
CSC 31 / CCEM 31

MAÎTRISE EN ÉTUDES DE LA DÉFENSE (MED) – PROJET DE RECHERCHE
MASTER OF DEFENCE STUDIES (MDS) – RESEARCH PROJECT

Dans le contexte actuel, le Canada devrait reconsidérer sa décision et se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile.

By /par Major François Viens
29 avril 2005

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Table des matières

Table des matières	i
Liste des figures	iii
Sommaire	iv
1. Introduction	1
2. Le bouclier antimissile actuel	5
2.1 Différents constats	5
2.2 L’historique du projet américain de défense antimissile	8
2.3 La description du bouclier antimissile	13
2.4 L’aspect technique	17
2.5 Position des différents pays concernant le bouclier antimissile	25
3. Les menaces	28
4. Les différents traités et ententes	35
5. La militarisation de l’espace	40
6. Les relations canado-américaines	46
6.1. La position des États-Unis	46
6.2. La politique canadienne de défense et de sécurité	50
7. L’analyse de la situation	56
7.1. Les raisons pour se joindre au bouclier antimissile	58
7.1.1. La menace	58
7.1.2. Les finances	59
7.1.3. La technologie	61
7.1.4. La situation politico-économique	62
7.1.5. L’histoire	64

7.1.6.	Les représentants respectifs des deux pays impliqués	65
7.2.	Les impacts d'une abstention à se joindre au bouclier antimissile	67
7.2.1.	La menace	67
7.2.2.	Les finances	68
7.2.3.	La technologie	69
7.2.4.	La situation politico-économique	69
7.2.5.	L'histoire	72
7.2.6.	Les représentants respectifs des deux pays impliqués	73
8.	Conclusion	74
	Bibliographie	79

Liste des figures

Figure 1 : Les trois phases de la trajectoire d'un missile balistique	13
Figure 2 : Séquence des événements lors d'une interception d'un missile balistique	15
Figure 3 : Capacité de lancer des missiles balistiques (1972)	32
Figure 4 : Capacité de lancer des missiles balistiques (2004)	32

SOMMAIRE

Durant la course à la chefferie du Parti libéral du Canada et durant les élections, Paul Martin, l'actuel Premier ministre du Canada, semble être en faveur d'une participation au projet américain de défense antimissile. Politiquement coincé, à la fois dans un gouvernement minoritaire mais également par son propre parti, Paul Martin a annoncé, le 24 février 2005, que le Canada ne se joindra pas au bouclier antimissile.

Dans ce document, l'auteur mentionne que la menace que constituent les missiles balistiques est bien réelle et qu'il y a de plus en plus de pays qui ont la capacité de lancer des missiles sur le continent nord-américain. Partageant le continent nord-américain principalement avec les États-Unis, le Canada se doit d'aider les Américains sur ce programme de défense antimissile. De plus, l'accord du NORAD est une très bonne entente pour détecter toute attaque possible des missiles balistiques. Toutefois, avec le refus du Canada de se joindre au bouclier antimissile, il y a des possibilités que le NORAD ne soit plus requis dans un avenir rapproché. La perte du NORAD mettrait potentiellement la défense du territoire canadien dans une incertitude complète.

Suivant cette analyse, l'auteur affirme que le Canada devrait reconsidérer sa décision et se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile. Les conséquences du statu quo, suite à la décision de ne pas participer au bouclier antimissile, sont potentiellement trop négatives pour le Canada. Cette décision semble avoir été prise à des fins politique et non pour protéger la souveraineté du Canada dans le continent nord-américain.

Dans le contexte actuel, le Canada devrait reconsidérer sa décision et se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile.

« The deployment of missile defense is an essential element of our broader efforts to transform our defense and deterrence policies and capabilities to meet the new threats we face. Defending the American people against these new threats is my highest priority as Commander-in-Chief, and the highest priority of my administration. »¹

Président George W. Bush, 17 décembre 2002

Les États-Unis ont commencé à s'intéresser à un bouclier antimissile dès novembre 1980 sous le règne du Président Ronald Reagan. Par la suite, le projet a progressé sous le règne des Présidents Clinton et Bush. À peine plus de vingt ans plus tard, le 11 septembre 2001, les États-Unis sont attaqués par des terroristes.

L'administration américaine blâme instantanément les intégristes musulmans associés à Oussama ben Laden, plongeant l'Amérique en guerre contre le terrorisme. Par la même occasion, basé sur les menaces possibles que les États voyous aient la possibilité d'utiliser des armes de destruction massive (ADM), le bouclier antimissile semble devenir de plus en plus nécessaire pour la défense du continent nord-américain. Par ailleurs, l'entente entre les États-Unis et le Canada concernant le Commandement de la

¹ Department of Defense – Missile Defense Agency. «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – Technology Transfer Statistics», <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/html/stats.htm> ; Internet; consulté le 29 décembre 2004.

défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) est modifiée en août 2004.² Cette modification permet au NORAD de passer les informations et les alertes sur les missiles balistiques lancés en direction du continent nord-américain au centre de contrôle du programme de défense antimissile américain. Cette modification était nécessaire pour les Américains et ne forçait d'aucune façon le Canada vers une position positive ou négative face au bouclier antimissile.

Certains considèrent que l'administration Bush a besoin de l'appui d'autres nations pour légitimer son projet aux yeux de la communauté internationale. Plusieurs pays (Royaume-Uni, Australie, Israël) appuient les efforts des États-Unis, tandis que d'autres (Japon, Inde, Russie) se montrent intéressés à coopérer au programme américain de défense antimissile. Concernant le Canada, plus de la moitié (environ 54 p. 100) des Canadiennes et Canadiens et de nombreux membres du gouvernement sont opposés à ce bouclier antimissile. Certains diront que le Premier ministre Martin n'a pas besoin de l'accord de la Chambre des Communes pour s'engager auprès du gouvernement américain sur ce projet; d'autres diront le contraire. De part le fait qu'il y a un gouvernement canadien minoritaire, la situation est un peu précaire. De plus, selon des sources américaines, le Président Bush n'a pas vraiment besoin de l'appui du Canada pour son projet de défense antimissile. Il y a quelques mois, il était possible d'affirmer qu'une abstention de participer de la part du Canada ne changerait probablement rien aux

² Michael Kergin, «Lettre à l'Honorable Colin Powell» *Site des Affaires étrangères Canada* (article en ligne); accessible à http://www.fac-aec.gc.ca/departement/note_0095-en.asp; Internet; consulté le 23 décembre 2004.

relations entre les deux pays.³ Toutefois, depuis le début 2005, les relations entre les deux gouvernements sont plus tendues.⁴

Le 24 février 2005, le Premier ministre Martin a arrêté le suspense concernant la participation canadienne à ce projet et a affirmé que le Canada ne participera pas au bouclier antimissile. Auparavant, Paul Martin avait émis de nombreux signaux au sujet de son intention de participer à ce projet américain de défense antimissile. La diversité d'opinions sur ce dossier dans les troupes libérales, le budget de 2005, le fait que le gouvernement soit minoritaire et le grand congrès d'orientation du Parti libéral du Canada (PLC) du 3 mars 2005 auront probablement joué dans la décision du Premier ministre Martin. Ce dernier a mentionné suite à l'annonce du budget de 2005, que le Canada peut s'impliquer d'une façon différente pour la défense du continent nord-américain. Avec un investissement de plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans pour la Défense, il considère que le Canada fait sa juste part.

Malgré le choix du Canada de ne pas participer au programme américain de défense antimissile, ce dernier est opérationnel depuis octobre 2004 et sera complètement déployé vers 2010. Est-ce que la décision du Canada est finale? Si les États-Unis mettent de la pression sur le Canada, est-ce que la décision peut changer? Dans le passé, sous le règne de Louis Saint-Laurent, on a vu le gouvernement canadien revenir sur sa décision concernant la sécurité du continent nord-américain, en particulier le renforcement du système de défense aérienne.

³ Radio Canada, «Bouclier antimissile: Bush n'a pas besoin du Canada» (article en ligne); Accessible à <http://www.radio-canada.ca/url.asp?nouvelles/Politique/nouvelles/200411/17/006-Bush-Parrish.shtml>; Internet; consulté le 19 novembre 2004.

⁴ Toutefois, les tensions sont aussi alimentées par de nombreux litiges (entre autres le bois d'œuvre et la « vache folle ») entre les deux pays.

Nonobstant la décision du Premier ministre Martin, les interrogations suivantes sont toujours pertinentes. Le Canada est-il menacé par une utilisation possible d'armes de destruction massive (ADM) de la part d'États voyous? La technologie de la défense contre les missiles balistiques est-elle prête pour être utilisée présentement? Si le Canada avait joint le projet américain de défense antimissile, est-ce que le Canada aurait contribué réellement à la militarisation de l'espace? De plus, si le Canada avait joint les États-Unis dans leur projet, quelle aurait été la contribution financière demandée au Canada?

Malgré la décision du Canada de ne pas participer au bouclier antimissile, cet essai démontrera que dans le contexte actuel, le Canada devrait reconsidérer sa décision et se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile.

Afin de bien saisir le sujet, le bouclier antimissile sera décrit au début de cette dissertation. Les différents constats, l'historique, l'aspect technique et la position de différents pays accompagneront la description de ce système de défense antimissile. Par la suite, il y aura une description des menaces qui nécessitent potentiellement une protection de la part des États-Unis et du Canada. Les différents traités et ententes seront également étudiés de façon à bien comprendre l'enjeu d'une acceptation ou d'une abstention au bouclier antimissile de la part du Canada. Un aspect du programme de défense antimissile est la militarisation de l'espace. Pour ce faire, cette dissertation analysera cet aspect et fera une distinction entre la militarisation et « l'arsenalisation » de l'espace. Afin de bien saisir les enjeux pour les deux pays impliqués dans la décision du gouvernement canadien de participer au bouclier antimissile, les relations entre le Canada et les États-Unis seront analysées. Cette dissertation examinera également la position des États-Unis concernant le bouclier antimissile et la politique canadienne de défense et de

sécurité. Finalement, cette dissertation analysera la situation en considérant les raisons d'une acceptation et d'une abstention de la part du Canada à se joindre au bouclier antimissile.⁵

LE BOUCLIER ANTIMISSILE

Avant de défendre la thèse de cette dissertation, la description du bouclier antimissile sera présentée afin de bien comprendre l'ensemble du système de défense antimissile.

Différents constats

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, différents constats seront exposés afin de voir la complexité d'une décision sur ce sujet pour le gouvernement canadien. Du côté politique, avec un gouvernement minoritaire, le Premier ministre Paul Martin doit être très prudent. Le Nouveau Parti démocratique (NPD), le Bloc québécois ainsi qu'un bon nombre (entre 30 et 70) de députés du Parti libéral sont contre le projet du bouclier antimissile.⁶ Le Parti conservateur mentionne qu'il supportera ce projet à condition que la technologie soit prête pour l'élaboration de ce projet et que les attentes concernant le coût, les bénéfices aux Canadiennes et Canadiens et les obligations du Canada envers les

⁵ Ce document a été rédigé avant que l'énoncé de politique internationale du Canada soit rendu publique en avril 2005.

⁶ Radio Canada, «Le NPD redit NON au bouclier antimissile» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200408/23/002-layton-martin-rb...>; Internet; consulté le 2 septembre 2004.
GLOBE AND MAIL. «Missile-defence myths», 27 August 2004. Page A14 (article en ligne); accessible à <http://www.jamesmoore.org/gmnmd.htm> ; Internet; consulté le 30 août 2004.

États-Unis soient bien connus.⁷ L'ancien ambassadeur du Canada aux États-unis, Raymond Chrétien, affirme que « (...) le Canada pourrait dire non, mais qu'il ne serait pas dans son intérêt de le faire. Dire oui correspond à exercer une partie de notre souveraineté, parce que, sinon, les Américains décideraient seuls de l'usage de notre espace aérien.»⁸

Par ailleurs, plusieurs groupes sociaux, dont le Conseil canadien des Églises, s'opposent au bouclier antimissile. Ce dernier groupe demande au Premier ministre Martin d'intensifier l'engagement du Canada à l'égard du désarmement et du contrôle des missiles balistiques au lieu de s'engager dans le projet américain du bouclier antimissile.⁹ Cette action, d'après les auteurs de la demande, serait un moyen plus efficace et plus pratique pour améliorer la sécurité et la protection des Canadiennes et Canadiens.¹⁰

Pour en savoir plus sur le sujet, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a également étudié ce projet. Le Dr James Fergusson a été convoqué à venir conseiller ce comité sur le sujet. Il a mentionné que si le gouvernement canadien accepte de se joindre au projet avec une clause de ne pas militariser l'espace et

⁷ TORONTO STAR. «Martin, missiles and Kerry» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Pr..; Internet; consulté le 28 octobre 2004.

⁸ Radio Canada, «Raymond Chrétien plaide en faveur du bouclier antimissile» (article en ligne); Accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200410/12/010-Chretien-Bouclier...>; Internet; consulté le 13 novembre 2004.

⁹ Le Conseil canadien des Églises, *Lettre au Très honorable Paul Martin* (Toronto), 15 mars 2004.

¹⁰ Le Conseil canadien des Églises, *Lettre au ...*

qu'il commence à négocier les limites de la participation du Canada, les États-unis vont accepter cette entente.¹¹

Les Américains n'ont pas besoin du Canada dans ce projet. Cependant en se joignant à ce projet, le gouvernement canadien s'assure d'un meilleur système de défense pour le pays. Comme le Dr Fergusson l'a mentionné, les Américains voient ce projet comme un système de défense pour le continent nord-américain.¹² Faisant partie du continent, ils souhaiteraient avoir la participation du Canada dans ce projet de défense du continent. Un autre chercheur, le Dr Stéphane Roussel appuie cette vision de la défense du continent. Dans un de ses articles, le Dr Roussel écrit que « (...) le bouclier concerne directement la défense de l'Amérique du Nord et donc celle du Canada. »¹³

En décembre 2004, le Premier ministre Paul Martin a promis que « (...) la décision de participer ou non au projet américain de bouclier antimissile sera prise d'abord et avant tout en fonction des intérêts du Canada.»¹⁴ Il a également affirmé que « (...) le Canada s'oppose à la militarisation de l'espace.»¹⁵ En réponse à cette affirmation, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, a dit que son pays est prêt à garantir au gouvernement canadien que son projet de bouclier antimissile ne mettra pas

¹¹ Canada, Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION, Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs, EVIDENCE, 27 May 2003» (article en ligne); accessible à <http://www.parl.gc.ca/infocombooc/37/2/NDVA/MeetingséEvidence/NDVAEV28-E.Htm>; Internet; consulté le 27 octobre 2004.

¹² Canada, Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION »

¹³ Stéphane Roussel, «De mauvaises et d'excellentes raisons d'accepter l'invitation des Américains», *Le Devoir*, 25 septembre 2004, p. B5.

¹⁴ Radio Canada. «Bouclier antimissile : la décision sera purement canadienne» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200410/12/010-Chretien-Bouclier...>; Internet; consulté le 2 décembre 2004.

¹⁵ Radio Canada, «Raymond Chrétien plaide an faveur »

d'armes dans l'espace.¹⁶ Politiquement coincé, à la fois dans un gouvernement minoritaire mais également par son propre parti, Paul Martin a annoncé, le 24 février 2005, que le Canada ne se joindra pas au bouclier antimissile. Le lendemain de cette décision, l'éditorialiste du Toronto Star mentionne que Martin a échoué à persuader les Canadiennes et Canadiens de se joindre à ce projet américain et qu'il aurait dû appuyer ce projet auparavant lorsque le climat était plus propice à une décision positive et que le coût était moindre du point de vue politique.¹⁷

Nonobstant cette décision, l'histoire derrière cet ambitieux projet de défense antimissile contribuera à bien saisir les nombreuses étapes que ce projet a franchies jusqu'à maintenant.

L'historique du projet américain de défense antimissile

Lorsque Ronald Reagan arrive à la présidence des États-Unis, en novembre 1980, la Guerre froide bat toujours son plein. Le communisme semble gagner du terrain. Étant donné cette situation, le Président Reagan est résolu à combattre l'Union soviétique et il met en œuvre une politique étrangère beaucoup plus ferme à son endroit. C'est alors qu'il lance, en mars 1983, l'Initiative de défense stratégique (IDS). Ce programme militaire, mieux connu sous le nom de « guerre des étoiles », visait à protéger le territoire

¹⁶ TORONTO STAR, «No space weapons, envoys says» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Pr..; Internet; consulté le 16 décembre 2004.

¹⁷ TORONTO STAR. «Editorial: Martin misfires on U.S. missiles» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1109285421864; Internet; consulté le 25 février 2005.

américain contre une attaque massive de missiles soviétiques.¹⁸ Faisant appel aux technologies du laser et des satellites, ce système de défense antimissile agissait comme un « bouclier de l'espace. »¹⁹ L'URSS et plusieurs autres pays, comme la Chine, s'opposent catégoriquement à l'initiative du Président Reagan.²⁰ Ils disent que ce projet enfreint le traité «Anti-Ballistic Missile » (ABM) de 1972 et craignent qu'il ne relance la course aux armements.

À la fin des années 1980, la menace soviétique disparaît et rend le projet de « guerre des étoiles » du Président Reagan moins pertinent. De plus, une somme importante d'argent avait été consacrée à ce projet et il y avait encore des problèmes techniques que les scientifiques n'étaient pas capables de résoudre.²¹ Basé sur ces derniers faits, à partir des années 1990, l'IDS est mis de côté.²²

Malgré la diminution d'un risque d'affrontement nucléaire suite à la fin de la Guerre froide, le Pentagone estime que la menace des missiles balistiques a augmenté.²³ En effet, plusieurs États sont en mesure de se procurer de telles armes beaucoup plus

¹⁸ Radio Canada, «Le BOUCLIER ANTIMISILE» (article en ligne); accessible à <http://radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/index.html>; Internet; consulté le 2 septembre 2004.

¹⁹ Radio Canada, «Le BOUCLIER

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ibid.

rapidement que prévu.²⁴ Au total en 1998, 30 pays détiennent des missiles balistiques et 25 d'entre eux possèdent des armes de destruction massive (ADM).²⁵

Dans ce contexte, le Président Bill Clinton décide de relancer le programme de défense antimissile, près de dix ans après l'abandon du projet de « la guerre des étoiles. »²⁶ En 1999, le gouvernement américain vote le National Missile Act, qui envisage le déploiement d'un bouclier antimissile dès que la technologie le permettra.²⁷ Le texte de loi esquivé les résolutions du traité ABM de 1972.²⁸

Le programme du Président Clinton est cependant moins ambitieux que son prédécesseur. Son projet est pour une attaque limitée de missiles balistiques en provenance d'États voyous. De plus, le système de défense n'est pas déployé dans l'espace, mais au sol. À cette époque, il est prévu que les missiles balistiques dirigés contre le territoire américain seront interceptés à une vitesse d'environ 24 000 kilomètres à l'heure, par un autre missile appelé « intercepteur ». Cependant, à cause d'importants problèmes techniques expérimentés lors des essais de faisabilité et de performance, le Président Clinton laisse à son successeur la décision de déployer le système national de défense antimissile. Ce dernier n'est pas assez confiant en la technologie utilisée et il estime que le projet est trop dispendieux (plus de 100 milliards de dollars).²⁹

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Radio Canada, Bouclier antimissile: Bush n'a pas besoin

²⁹ Ibid.

Le Président Bush, dans son discours en mai 2001 à l'Université de défense nationale, à Washington, affirmait :

Il nous faut un nouveau cadre qui nous permette d'édifier des défenses antimissiles visant à contrer les diverses menaces du monde actuel. Pour ce faire, il nous faut dépasser les contraintes du traité ABM qui date maintenant de 30 ans. Ce traité ne reconnaît pas la situation présente ni ne nous indique de direction pour l'avenir. Il consacre le passé. Un traité qui nous empêche de faire face aux menaces actuelles, qui nous interdit d'explorer des technologies prometteuses pour nous défendre nous-mêmes, ainsi que nos amis et nos alliés, ne sert pas nos intérêts ni ceux de la paix mondiale.³⁰

C'est dans ces circonstances que les États-Unis annoncent en décembre 2001, leur retrait du traité ABM.³¹ Ce traité entre les États-Unis et la Russie empêchait le développement, les essais et le déploiement de missiles ABM dans l'espace. Ce retrait enlève également les contraintes juridiques auxquelles l'administration Bush devait faire face pour le déploiement du bouclier antimissile.³² Le président Bush mentionne que cet accord n'est plus adapté aux réalités d'aujourd'hui et que son pays doit se doter d'un système de défense approprié à la nouvelle situation.³³ La décision de relancer le programme national de défense antimissile est annoncée en décembre 2002.

Ce programme américain comprend plusieurs étapes qui s'étendront au-delà des années 2014. Le déploiement de ce projet a débuté en octobre 2004. Il prévoit un système de défense limité en Amérique du Nord grâce aux intercepteurs basés au sol. En

³⁰ États-Unis, Maison-Blanche – Traduction Ministère des affaires étrangères, DAI (Documents d'actualité internationale) n°13 1er juillet 2001 (article en ligne); Accessible à http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_international/nucleaire/debats/MD.shtml; Internet; consulté le 11 avril 2005.

³¹ Radio Canada, «Le BOUCLIER

³² Ibid.

³³ Ibid.

2004, durant la période initiale, dix missiles intercepteurs de missiles intercontinentaux (portée supérieure à 5 500 kilomètres) ont été déployés dont six à Fort Greely, en Alaska, et quatre sur la base aérienne Vandenberg, en Californie.³⁴ « En 2005, quatorze (14) autres missiles intercepteurs seront installés en Alaska ainsi que vingt (20) autres intercepteurs de missile de courte portée (moins de 800 kilomètres) et de moyenne portée (de 800 à 2 400 kilomètres) seront installés sur les bateaux.»³⁵

Le volet spatial du bouclier antimissile se limite présentement à des satellites de détection seulement.³⁶ Le gouvernement américain poursuit ses travaux de recherche sur la technologie des armes installées dans l'espace. Engagés dans la recherche et développement du volet spatial, les États-Unis n'ont pas encore officiellement pris de décision concernant la militarisation de l'espace.

Le budget annuel consacré à cette initiative de défense antimissile est d'environ 7 à 8 milliards de dollars américains. Au total, le bouclier antimissile devrait coûter entre 60 et 120 milliards de dollars américains d'ici 2015.³⁷ Jusqu'à présent, aucune participation financière importante n'a été demandée au Canada de la part du gouvernement américain.

Suivant ce bref historique du projet américain de défense antimissile, le Canada doit comprendre en quoi consiste le bouclier antimissile. Même si aucune contribution

³⁴ Ibid.

³⁵ Radio Canada, «Bouclier antimissile: Bush n'a pas besoin ...

³⁶ Radio Canada, «Le BOUCLIER ...

³⁷ Steven A. Hildreth et Amy F. Wolfe, « Missile Defense : Issues for Congress », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell (New York : Novinka Books, 2002), p. 94.

financière n'a été demandée de la part des États-Unis et même si le Canada a déjà donné une réponse négative à ce projet d'envergure, les Canadiennes et Canadiens doivent avoir une bonne compréhension du bouclier antimissile. Le gouvernement canadien peut être appelé à reconsidérer sa décision et se joindre au projet américain de défense antimissile dans le futur.

La description du bouclier antimissile

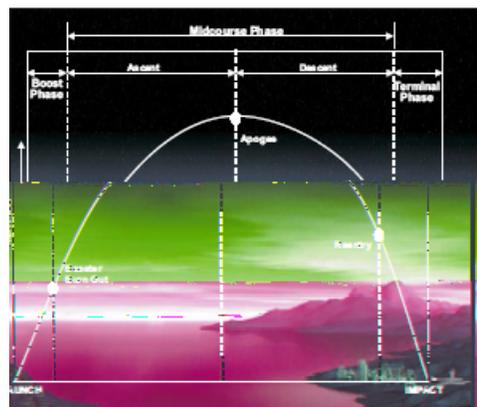
La défense d'un territoire contre les missiles balistiques est un défi car l'altitude et la vitesse de ces missiles ne laissent pas beaucoup de place aux erreurs. Pour relever ce défi, les missiles balistiques peuvent être

interceptés dans une des trois phases suivantes de sa trajectoire: ascension, mi-parcours et descente.

Dans la phase ascension, le missile ennemi s'élance dans l'atmosphère et tente d'atteindre la vitesse nécessaire pour atteindre sa cible. Durant cette phase, le missile est plus facile à détecter par le fait de la clarté de sa trajectoire et de sa chaleur dégagée.³⁸ Cependant, l'ascension du missile est très courte (généralement de une à cinq minutes).³⁹

Ce délai très court laisse très peu de temps pour réagir et demande des moyens appropriés

Figure 1: Les trois phases de la trajectoire d'un missile balistique.



Source : <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/pdf/bmdsbook.pdf>, p 3/15.

³⁸ Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDs (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning» (article en ligne); accessible à <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/pdf/bmdsbook.pdf>; Internet; consulté le 19 novembre 2004.

³⁹ Radio Canada, «Le BOUCLIER ...

pour détruire le missile. Pour réagir dans cette phase, le missile intercepteur doit être basé très près de sa cible, voire en territoire ennemi.

Suivante la phase ascension, il y a la phase mi-parcours à laquelle le missile suit une trajectoire plus facile à prévoir. Cette phase représente le plus long parcours (peut durer jusqu'à 20 minutes) du missile dans l'espace.⁴⁰ C'est durant cette partie du parcours que les chances d'intercepter un missile sont plus grandes.⁴¹ À l'inverse, dans cette phase, l'attaquant a potentiellement le temps de déjouer le système de défense et envoyer des leurres.⁴² Il est à noter que durant cette phase, l'interception se déroule dans l'espace, et non dans l'atmosphère terrestre.⁴³

La phase terminale de la trajectoire est la dernière opportunité que le pays attaqué a pour intercepter le missile. Selon le rayon d'action du missile, cette phase dure normalement moins d'une minute.⁴⁴ C'est pendant cette phase que les systèmes traditionnels de défense antimissile entrent en action. Le système Patriot, qui a été mis à contribution lors de la première guerre du Golfe contre les missiles irakiens Scud, en est un exemple.⁴⁵

Tous ces scénarios d'interception (ascension, mi-parcours et descente) demandent un système de suivi du parcours précis des missiles, un système de réaction rapide, des

⁴⁰ Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning ...

⁴¹ Radio Canada, «Le BOUCLIER ...

⁴² Ibid.

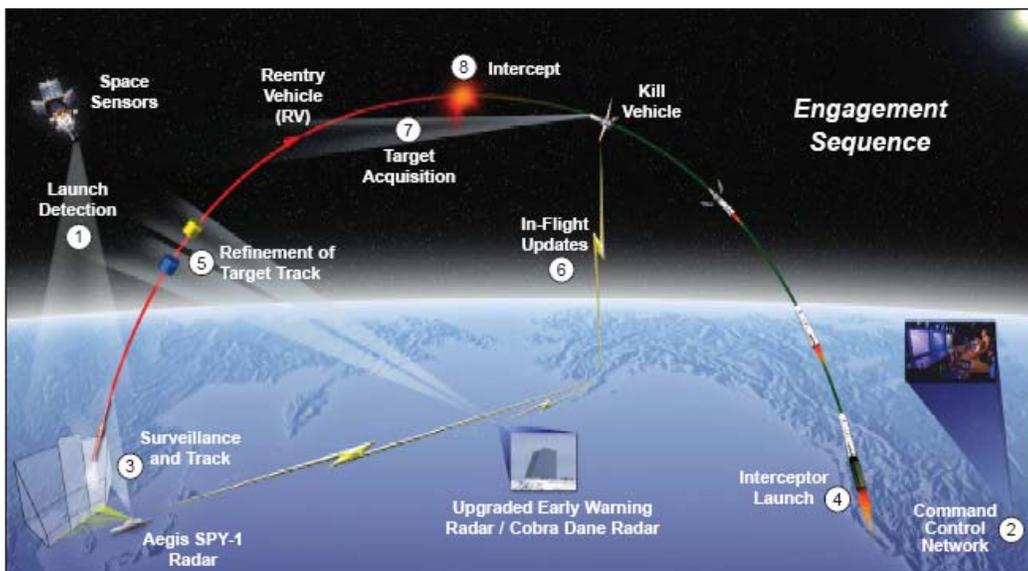
⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

intercepteurs de missile, un bon système de communication et des capteurs d'information avancés.⁴⁶ Avec toutes ces composantes très sophistiquées, la séquence des événements lors d'une interception d'un missile balistique est comme suit :

Figure 2: Séquence des événements lors d'une interception d'un missile balistique.



Source : www.acq.osd.mil/mda/mdalink/pdf/bmdsbook.pdf , p. 8/15.

Étape #1 : Une constellation de satellites surveille le globe. Ces satellites utilisent des capteurs infrarouges pour détecter la chaleur provenant d'un lancement de missile.

Étape #2 : Suite à la détection d'un lancement possible, une alerte est envoyée à une unité de commandement et de contrôle. Sur réception de cette alerte, le système de défense dirige ses capteurs à la recherche d'un missile potentiel à longue portée volant sur une trajectoire plausible.

⁴⁶ Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDs (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning ...

Étape #3 : Sur détection du missile, l'information sur le parcours du missile ennemi est envoyée au système GMD (pour Ground-Based Midcourse Defence, en anglais). Selon cette information, la trajectoire de l'intercepteur est déterminée.

Étape #4 : Un intercepteur est lancé dans l'espace.

Étape #5 : Le radar UEWR (pour Upgrade Early Warning Radar, en anglais) détecte le missile ennemi lorsqu'il entre dans sa zone de couverture. Lorsque le missile ennemi sort de sa phase d'ascension, le véhicule RV (pour Reentry Vehicle, en anglais) contenant les armes chimiques, biologiques, nucléaires ou conventionnelles a la possibilité d'utiliser des leurres afin de déjouer le système de défense ennemi. Le radar UEWR identifie et commence à suivre la trajectoire du véhicule RV avec des moyens pour contrecarrer ces leurres.

Étape #6 : Suivant le parcours du véhicule RV, le radar UEWR donne des corrections sur la trajectoire du missile intercepteur afin de le guider vers le point d'impact avec le véhicule RV.

Étape #7 : L'intercepteur, ayant des capteurs sophistiqués, utilise les informations qui lui sont parvenues de façon à se diriger à l'endroit approprié pour une interception. À cette étape dans l'interception, il utilise ses capteurs à bord et établit une distinction entre les leurres et le véhicule RV.

Étape #8 : L'intercepteur ajuste sa trajectoire et frappe le véhicule RV à une vitesse de plus de 15 000 milles à l'heure. La force de l'impact pulvérise le véhicule RV. Ceci est appelé la technologie « hit-to-kill ».⁴⁷

⁴⁷ Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning ...

Maintenant que le bouclier antimissile est décrit, l'aspect technique doit être analysé de façon à comprendre la complexité de cette nouvelle technologie et ses effets sur la recherche et le développement en général. De plus, ce nouveau savoir-faire peut nous amener d'autres problèmes internationaux qui doivent être analysés avant que la nouvelle technologie soit déployée.

L'aspect technique

L'aspect technique associé à ces différentes phases de la trajectoire du missile balistique est très complexe. Pour la phase de descente du missile balistique, cela signifie que le système de défense doit arrêter le missile dans sa phase finale qui dure typiquement moins d'une minute. Un des aspects importants à considérer pour intercepter le missile durant cette phase est la proximité à laquelle l'intercepteur pulvérisera le missile. Lorsque ce dernier transporte une arme nucléaire, il doit intercepter le missile à une altitude d'au moins dix (10) km afin de protéger les édifices et les gens visés.⁴⁸ Suite à cette contrainte, les intercepteurs doivent être installés à une distance de moins de cinquante (50) kilomètres du lieu à protéger.⁴⁹ Ceci signifie que la phase terminale n'est pas la phase la plus appropriée contre les missiles balistiques à moins que le gouvernement américain soit prêt à déployer beaucoup d'intercepteurs sur son territoire. Même avec un tel déploiement, il y aura toujours des villes non protégées.

⁴⁸ Richard L. Garwin, «Holes in the Missile Shield», *Scientific American*, 25 octobre 2004 (revue en ligne); accessible à http://www.sciam.com/print_version.cfm?articleID=000A45A2-E044-115D-A0448341B...; Internet; consulté le 7 novembre 2004.

⁴⁹ Richard L. Garwin, «Holes in the Missile Shield

La phase mi-parcours est la phase de la trajectoire où le Pentagone fait le plus de recherche et de développement. Tel que mentionné auparavant, cette phase représente le plus long parcours (pouvant aller jusqu'à 20 minutes) de la trajectoire du missile dans l'espace. Pour couvrir les trajectoires des missiles venant de la Corée du Nord, les Américains voulaient installer un radar sur une des plus hautes montagnes en Alaska. Cependant, le climat atmosphérique à cet endroit rendait la construction du site très difficile. Pour contrer ce problème, les Américains construisent un radar utilisant des ondes ultracourtes et l'installeront sur une plateforme flottante près des côtes d'Alaska.⁵⁰ Ce projet est estimé à 900 millions de dollars américains et sa livraison est prévue pour la fin de l'année 2005.⁵¹ De plus, le gouvernement américain est sur le point de développer une constellation de satellites en orbite basse terrestre en utilisant des capteurs infrarouges pour être capable de surveiller les missiles dans leurs trajectoires mi-parcours. Depuis 1999, le Pentagone a démontré sa capacité d'intercepter des missiles balistiques dans cette phase de sa trajectoire, cependant il n'a pas simulé une attaque réaliste. Les tests, jusqu'à date, ont été faits en détectant des missiles qui suivaient un trajet bien déterminé. Même avec toutes ces informations, le système a échoué à de nombreuses reprises. Selon le physicien et conseiller du gouvernement américain en matière de défense, Richard Garwin, une des faiblesses d'une interception pendant la phase mi-parcours de la trajectoire est la facilité pour l'ennemi de créer des leurres pour tromper le système de défense contre les missiles balistiques.⁵² Selon Garwin, une des

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

suppositions des Américains concernant la Corée du Nord est que les Coréens ne seront pas capables de créer des leurres qui pourraient défier les intercepteurs américains.⁵³ De plus, selon Garwin, la technologie pour cette phase est probablement la plus mature, cependant cette phase n'est pas la plus efficace pour détruire les missiles balistiques ennemis.⁵⁴ D'après Garwin, la «Missile Defense Agency» devrait abandonner de faire presque qu'exclusivement de la recherche et du développement dans la trajectoire mi-parcours et devrait accorder une plus grande priorité à la trajectoire d'ascension.⁵⁵

La phase ascension est la phase initiale de la trajectoire qui dure moins de cinq minutes. Cette stratégie demande une très grande vitesse d'accélération de la part du dispositif de lancement de l'intercepteur. Dépendant de sa distance avec le missile, une vitesse d'accélération de 20 G serait probablement requise au lancement de l'intercepteur pour atteindre un missile dans sa phase ascendante.⁵⁶ Construire une base de lancement d'intercepteur pour cette accélération n'est pas une tâche insurmontable; en effet, en 1960, les Américains ont testé un petit missile qui pouvait atteindre une vitesse d'accélération de 260 G.⁵⁷ Il y a deux avantages majeurs pour intercepter le missile ennemi dans la phase ascendante. Le premier est qu'il est beaucoup plus difficile de créer des leurres durant cette phase.⁵⁸ Malgré qu'il soit toujours possible de tromper le système de détection, l'effort de créer des leurres est considérablement plus dispendieux

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

que dans la phase mi-parcours du missile. Le deuxième avantage est d'arrêter la livraison d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires de l'ennemi dans son territoire.⁵⁹ Ceci permet d'offrir un effet dissuasif important.

Pour cette phase d'ascension du missile ennemi, les États-Unis font de la recherche pour développer un système laser basé dans l'espace (space-based laser en anglais) afin d'intercepter le missile balistique à partir de l'espace.⁶⁰ Le but de cette recherche est de démontrer, à titre expérimental, cette capacité dans les années 2011-2013.⁶¹ Les États-Unis estiment que le programme expérimental devra durer environ cinq ou six années.⁶² Donc, l'arsenal à titre expérimental dans l'espace ne sera pas déployé avant 2016-2019.

Pour l'année fiscale 2002, une somme de 190 millions a été ajoutée au budget pour la recherche dans ce domaine. De plus, pour le programme expérimental, il est estimé que le coût sera entre 1 et 3 milliards de dollars américains. Malgré que l'administration Bush aille de l'avant sur la recherche dans le domaine de la militarisation de l'espace, le Congrès américain ne supporte pas totalement cette initiative.⁶³

Cette approche de pouvoir intercepter le missile balistique durant les trois phases de sa trajectoire permet aux États-Unis d'avoir une diversité d'approche d'interception et

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Hildreth Steven A. et Wolfe, Amy F. « Missile Defense : The Current Debate », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell, New York : Novinka Books, 2002, p. 50.

⁶¹ Hildreth Steven A. et Wolfe, Amy F. « Missile Defense : The Current Debate », p. 50.

⁶² Ibid., p. 50.

⁶³ Ibid., p. 50.

augmente les chances de détruire le missile ennemi.⁶⁴ De plus, cette approche rend la tâche de l'ennemi difficile afin de mettre en échec le système de défense américain.

Enfin, la technologie pour mettre des intercepteurs dans l'espace est trop dispendieuse et vulnérable.⁶⁵ Pour ce faire, il devrait y avoir une constellation de satellites (environ 1 000) en orbite basse terrestre pour s'assurer de couvrir la Corée du Nord.⁶⁶ Les satellites devraient avoir un moyen de propulser les intercepteurs pour atteindre les missiles dans leur trajectoire ascendante.⁶⁷ Le groupe «American Physical Society» (APS) estime que le prix pour militariser l'espace dans le cadre du bouclier antimissile pourrait facilement se situer dans des dizaines de milliards de dollars américains.⁶⁸ Ceci est une des raisons pour laquelle les Américains ont décidé de ne pas installer des intercepteurs dans l'espace à ce stage-ci. De plus, cette militarisation⁶⁹ de l'espace menacerait la Chine et la Russie.⁷⁰

Malgré toutes ces limitations, le développement du bouclier antimissile vient tout juste de commencer. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de développement et de recherche durant le mandat de Ronald Reagan. Cependant, la décision de relancer le programme national de défense antimissile ne fut annoncée qu'en décembre 2002 sous

⁶⁴ Ibid., p. 7.

⁶⁵ Richard L. Garwin, «Holes in the Missile Shield

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Le terme « militarisation de l'espace » n'est peut-être pas exact dans ce cas-ci. Cependant, le public en général utilise ce terme. Dans la partie cinq de ce document, l'auteur fait une distinction entre la militarisation et «l'arsenalisation» de l'espace.

⁷⁰ Richard L. Garwin, «Holes in the Missile Shield ...

l'administration Bush. La technologie n'est pas encore à point, mais c'est une question de temps avant de voir les résultats des travaux de recherche et développement. En agissant dès maintenant, les Américains se garantissent une place parmi les premiers à avoir un système de défense contre les missiles balistiques. De plus, par la recherche faite dans ce domaine, il se peut qu'il y ait des répercussions sur d'autres systèmes de défense. Les missiles Patriot sont un bon exemple de ceci. Malgré le fait que certains trouvaient que les missiles intercepteurs Patriot étaient limités techniquement, ils ont joué un rôle très important en éliminant les missiles « SCUD » lancés par l'Iraq contre la force de coalition durant les Opérations « Desert Shield » et « Desert Storm » en 1990 et 1991.

Le système de défense antimissile américain repose sur un système d'acquisition évolutionnaire basé sur la recherche et le développement. Le programme de recherche et de développement est au cœur de ce projet de défense et contribue à court et à long terme à un système d'intercepteur hautement sophistiqué. Les chercheurs dédiés à ce programme font de la recherche dans presque tous les champs d'activités (photonique, énergie, matériel, etc). Ces recherches ont pour but de collaborer au fonctionnement du système de défense antimissile, et les résultats de ces recherches peuvent être utilisés ailleurs. Selon des statistiques de septembre 2002, la portée de cette recherche a permis de démarrer 79 nouvelles compagnies, de commercialiser 542 nouveaux produits commerciaux et d'obtenir le brevet d'invention pour plus de 805 nouvelles technologies.⁷¹

⁷¹ Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – Technology Transfer Statistics

Malgré les contraintes exprimées ci-dessus, le système de défense antimissile américain devrait être capable d'intercepter les missiles balistiques dans les trois phases possibles de sa trajectoire (ascension, mi-parcours et descente). En développant un système de défense pour contrer les missiles balistiques dans ces trois phases, les Américains possèdent plus d'une opportunité d'attaquer et de détruire le missile ennemi. De plus, dans le cas où les leurres seraient utilisés par l'ennemi, ils peuvent être efficaces dans une des phases et ne pas fonctionner dans les deux autres phases de la trajectoire du missile. Avec le temps, le système de défense antimissile américain sera capable d'intercepter tous les genres de missiles (courte, moyenne, intermédiaire et longue portée) et réduira potentiellement l'utilité militaire ennemie de ces missiles. Ceci découragera la prolifération de cette technologie et contribuera à titre d'élément dissuasif concernant les menaces des ennemis.⁷²

À l'égard de la prolifération des missiles, le Canada fait sa juste part en s'assurant que la technologie concernant la fabrication des missiles ne se retrouve pas dans les mains de mauvaises personnes. Le Canada a également toujours été en faveur des traités sur cet aspect et sur toutes les ententes de contrôle d'armements. En 1972, le « Strategic Arms Limitation Talks » (SALT I) a été signé entre la Russie et les États-Unis dans le but de limiter le nombre de missiles ICBM. Malgré la bonne intention de cette entente, elle n'a pas réussi à réduire le nombre de missiles et le nombre de pays possédant ces derniers a augmenté. De plus, en 1993, un deuxième traité intitulé « Strategic Arms Reduction

⁷² Department of Defense – Missile Defense Agency, «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning

Treaty » (START II) a été signé entre les deux pays. Cependant, la Russie a échoué à rencontrer les critères imposés par ce traité.⁷³

Nonobstant l'insuccès avec les traités, le contrôle de la prolifération des missiles doit se faire par l'intermédiaire d'une approche multidimensionnelle.⁷⁴ Les ententes internationales ne forment qu'un aspect de ce contrôle et, dans plusieurs cas, elles ne portent pas fruit.⁷⁵ Malgré le faible succès de ces approches, le Canada a toujours utilisé son pouvoir diplomatique pour contrer l'utilisation des missiles balistiques. En disant non au bouclier antimissile, le gouvernement canadien a décidé de ne pas utiliser son pouvoir militaire pour se protéger contre cette menace.

En refusant de se joindre aux États-Unis, le Canada devra exercer plus de diplomatie avec les Américains et la communauté internationale. De plus, le gouvernement canadien devra démontrer qu'il s'occupe de sa souveraineté et de la sécurité de son pays. À la mi-février 2005, le nouveau Chef d'état-major de la Défense (CED), le Général Hillier a indiqué qu'il traitera le Canada comme un théâtre d'opération et qu'il a l'intention de créer un « commandement du Canada » au sein des Forces canadiennes.⁷⁶ Est-ce que ce nouveau commandement, proposé par le Général Hillier, est suffisant pour protéger la souveraineté du Canada? Ceci ne sera pas élaboré dans ce document, mais, probablement que cette nouvelle initiative du CED ne sera pas suffisante

⁷³ Harold Brown, « Is Arms Control Dead? », extrait de *Contemporary Nuclear Debates : Missile Defense, Arms Control, and Arms Races in the Twenty-First Century*, sous la direction de Alexander T.J. Lennon (Cambridge : The MIT Press, 2002), p. 245.

⁷⁴ Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ TORONTO STAR. «Forces set a major overhaul» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1108163415215&call_pageid=970599119419; Internet; consulté le 21 février 2005.

pour assurer à elle seule la souveraineté du pays. Ceci, étant dit, le Canada a dit NON au bouclier antimissile, quelle est la position des autres pays face à ce projet américain?

Position des différents pays concernant le bouclier antimissile

Le programme de défense antimissile des Américains suscite des réactions mitigées au Canada et également dans la communauté internationale. L'administration Bush aimerait avoir une collaboration internationale dans son projet. Certains pays s'opposent, d'autres démontrent leur intérêt à participer à ce projet tandis que d'autres désirent simplement collaborer au programme de recherche et développement et bénéficier des débouchés industriels.

La Russie allègue que le programme de défense antimissile américain diminue son élément nucléaire dissuasif. De plus, la Russie soutient que le projet américain a la possibilité de perturber la stabilité militaire actuelle en permettant aux Américains d'initier une attaque et de se protéger contre toutes ripostes éventuelles. Malgré que les Américains stipulent que cette protection est principalement contre les pays voyous, les dirigeants de la Russie doutent de la validité de cette affirmation. La Russie affirme également qu'avec leur système d'armement nucléaire et conventionnel, le système de défense antimissile positionnera les États-Unis dans une position de supériorité stratégique.⁷⁷ Pour contrer la supériorité des Américains, la Russie a la possibilité de déployer de multiples têtes explosives sur ses missiles balistiques pour surmonter l'effet

⁷⁷ Amy F. Wolfe, « National Missile Defense : Russia's Reaction », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell, New York : Novinka Books, 2002, p. 100.

de la défense antimissile des États-Unis.⁷⁸ Du côté diplomatique, la Russie a proposé une entente intitulée « Global Missile and Missile Technology Non-Proliferation » afin de décourager les nations de se procurer des missiles balistiques.⁷⁹ Les Américains ont apprécié cette initiative, mais ils ont affirmé que cette entente ne pouvait pas protéger leur pays contre la menace des missiles balistiques à longue portée.⁸⁰ Malgré les initiatives et affirmations présentées ci-dessus de la part de la Russie, le Président Poutine et le Président Bush s'entendent pour considérer « (...) que la communauté internationale fait face à une menace dangereuse et en plein essor concernant les armes de destruction massive et leur moyen de distribution avec les missiles balistiques (Traduction libre).»⁸¹ De plus, les deux présidents se rallient au fait que « (...) cette nouvelle menace représente un changement significatif dans la situation stratégique et l'environnement de sécurité international.»⁸² Cependant, les dirigeants russes ne sont pas d'accord sur le fait que les États voyous posent une menace significative et immédiate.⁸³ Enfin, tel que le mentionne le professeur Joseph T. Jockel, l'opposition russe au bouclier antimissile diminue de plus en plus et le Président Poutine, depuis l'événement du 11 septembre 2001, se rapproche progressivement des États-Unis.⁸⁴ Ce rapprochement, considéré comme mitigé par

⁷⁸ Amy F. Wolfe, « National Missile Defense : Russia's Reaction », p. 100.

⁷⁹ Ibid. , p. 100.

⁸⁰ Ibid. , p. 100.

⁸¹ Ibid. , p. 100.

⁸² Ibid. , p. 100.

⁸³ Ibid. , p. 100.

⁸⁴ Professor Joseph T. Jockel, « Après les attaques de septembre: quatre questions sur l'avenir du NORAD », *Revue militaire canadienne*, vol 3, n° 1 (printemps 2002), p. 15.

plusieurs analystes, pourrait être perçu comme une façon légitime pour faire la guerre contre les Tchétchènes considérés comme terroristes.

La Chine est un des plus grands opposants au bouclier antimissile américain. Ses arguments sont la militarisation de l'espace et de la stabilisation de la région étant donnée que les États-Unis ont vendu des équipements du système de défense antimissile à Taïwan et qu'il existe une collaboration possible avec le Japon.⁸⁵ Un analyste russe, Alexander Pikayev, a mentionné que la Chine avait déjà approuvé une somme de 10 milliards pour accroître ses armes nucléaires afin de faire face au programme de défense antimissile américain.⁸⁶

Les États-Unis ne sont pas les seuls à vouloir un système de défense antimissile. La Russie et la Chine, en dépit de leur opposition au bouclier antimissile, ont déjà mentionné qu'ils vont développer leur propre système de défense antimissile lorsqu'ils auront les moyens financiers malgré les intentions des États-Unis.⁸⁷ De plus, la France, en coopération avec l'Italie et la Grande-Bretagne, s'est déjà procurée des missiles de défense antimissile baptisés Aster.⁸⁸ Cette famille d'intercepteur offre une autodéfense navale avec le missile « Aster 15 Naval », une défense antimissile terrestre avec le missile « Aster 30 Terrestre » et une défense navale locale et de zone avec le missile « Aster 30 Naval.»⁸⁹ De plus, l'OTAN a sélectionné, en 1999, la compagnie MEADS International

⁸⁵ Department of Foreign Affairs, *Memorandum to the Minister of Foreign Affairs – Should Canada participate in the US Ballistic Missile Defence (BMD) program?*, (Ottawa, 7 June 2004), p. 5.

⁸⁶ Amy F. Wolfe, « National Missile Defense : Russia's Reaction », p. 110.

⁸⁷ GLOBE AND MAIL. «Missile-defence myths ...

⁸⁸ France, Net-Marine, « Aster : Le top de l'anti-missile » (article en ligne); accessible à <http://www.netmarine.net/armes/aster/index.htm>; Internet ; consulté le 26 février 2005.

⁸⁹ France, Net-Marine, « Aster : Le top de l'anti-missile

pour développer un nouveau système de défense aérienne et antimissile.⁹⁰ Les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie collaborent financièrement à 58, 25 et 17 p. cent respectivement dans ce programme de défense antimissile de moyenne portée.⁹¹ Tel que démontré auparavant, il y a beaucoup de pays qui se procurent un système de défense antimissile. Cependant, y a-t-il vraiment une menace qui exige une telle protection?

MENACES

Présentement, les missiles balistiques représentent pour le Canada une menace jugée faible. Cependant, les estimations conjointes des services de renseignements canadiens et américains laissent supposer que, dans les années à venir, les missiles balistiques auront une meilleure portée et une précision supérieure.⁹² Ces améliorations pourraient aggraver la menace sur le Canada et sur les intérêts canadiens.

S'il n'y avait pas de menaces, pourquoi tant de pays s'intéressent au projet de défense antimissile américain? Bien entendu, il y a des débouchés industriels à se joindre aux activités de recherche et de développement associées à ce projet, mais il y a aussi des menaces réelles. Le Royaume-Uni, le Danemark, le Japon, l'Australie, l'Israël et l'Inde appuient les efforts déployés par les États-Unis afin d'élaborer un système de défense

⁹⁰ Defence Industry – Army, « MEADS MEDIUM EXTENDED AIR DEFENSE SYSTEM, GERMANY / ITALY / USA » (article en ligne); accessible à <http://www.army-technology.com/projects/meads/>; Internet; consulté le 26 février 2005.

⁹¹ Defence Industry – Army, « MEADS MEDIUM EXTENDED AIR DEFENSE SYSTEM ...

⁹² Ministère des Affaires étrangères, «LE CANADA ET LA DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE» (article en ligne); accessible à http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/bmd-fr.asp; Internet; consulté le 25 octobre 2004.

antimissile.⁹³ Le Danemark joue une part active dans le système de défense en ayant des installations américaines de radar sur son territoire (à Thulé au Groenland). En 2003, le gouvernement japonais a annoncé qu'il déploiera un système de défense antimissile entre 2007 et 2011.⁹⁴

La Russie et la Chine ont exprimé de vives préoccupations au sujet du projet américain. La Russie affirme que le système de défense américain neutraliserait la menace provenant de ses missiles. Bien qu'elle demeure préoccupée, la Russie a également exprimé son intérêt à une collaboration technique et industrielle avec les États-Unis. La Chine, considérant que le projet américain mène à la militarisation de l'espace, accroît le nombre de ses systèmes de missiles et en améliore la qualité.⁹⁵ Pour rivaliser contre les Américains, d'après les renseignements récoltés dans les pays de l'Ouest, la Chine maintient une force entre vingt (20) et cent (100) missiles balistiques intercontinentaux (ICBMs).⁹⁶ De plus, pour faire concurrence aux États-Unis, la Chine tente d'avoir un ratio de quatre (4) missiles pour chaque intercepteur américain.⁹⁷

L'ancien directeur de «Missile Defence Agency», le Lieutenant Général Kadish a déclaré que, d'après les estimés de l'agence nationale de renseignements, les États-Unis

⁹³ Ministère des Affaires étrangères, «LE CANADA ET LA DÉFENSE ANTIMISSILE ...»

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Julian Palmore, « US Ballistic Missile Defense and China », extrait de *Defense & Security Analysis Vol.19, No. 4*, sous la direction de Martin Edmons et Robert C. Gray (Carfax Publishing, 2003), p. 372.

⁹⁷ Julian Palmore, « US Ballistic Missile Defense and China ... », p. 373.

feront face dans quelques années à des menaces causées par les missiles balistiques venant de différents pays.⁹⁸

Le problème n'est pas vraiment les pays mentionnés ci-dessus, mais ce sont les pays voyous. En novembre 2004, les services de renseignements américains ont déclaré que « (...) le réseau terroriste Al-Qaïda a la capacité de fabriquer une bombe «sale» et qu'il pourrait l'utiliser contre les États-Unis et d'autres pays occidentaux.»⁹⁹ En août 2004, CNN a relaté que la Corée du Nord avait développé deux nouveaux systèmes de missile balistique augmentant ainsi le niveau de la menace.¹⁰⁰ Un de ces missiles a un rayon de moyenne portée (2 500 à 4 000 km) projeté par une base terrestre. L'autre est le missile SSN6 qui peut être projeté à partir d'un bateau ou d'un sous-marin et qui a un rayon d'action d'au minimum 2 500 km. Certains fonctionnaires américains disent que ce missile (SSN6) peut atteindre une distance allant jusqu'à 15 000 km.¹⁰¹ Ce missile représente une menace réelle pour le territoire américain. Les Américains ont été surpris auparavant lorsque la Corée du Nord a lancé le missile Taepo-Dong 1 en 1998.¹⁰² Ce pays continue de développer un autre missile balistique intercontinental (ICBM), nommé

⁹⁸ Department of Foreign Affairs, *Memorandum to the Minister of Foreign Affairs. – Should Canada participate in the...*, p. 4.

⁹⁹ Canoë- LCN, «La CIA lance une nouvelle mise en garde» (article en ligne); accessible à <http://www.www2.canoë/cgi-bin/imprimer.cgi?id=157262>; Internet; consulté le 24 novembre 2004.

¹⁰⁰ CNN, «Iran denies helping North Korea test missile» (article en ligne); accessible à <http://cnn.worldnews.printthis.clickability.com/pt/cpt?action=cpt&title=CNN.com+-+Iran...>; Internet; consulté le 26 août 2004.

¹⁰¹ CNN. «NK missiles 'can now reach US'» (article en ligne); accessible à <http://cnn.worldnews.printthis.clickability.com/pt/cpt?action=cpt&title=CNN.com+-+NK...>; Internet; consulté le 26 août 2004.

¹⁰² United States, Missile Defence Agency, «Address by Lt Gen (S) Trey Obering, UASF, Director, Missile Defence Agency, Multinational BMD Conference, Berlin, Germany, July 19, 2004», <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/pdf/oberng04.pdf>; Internet; consulté le 30 décembre 2004.

Taepo-Dong 2, qui pourrait atteindre l'Alaska et Hawaii.¹⁰³ Comme les Américains peuvent être surpris de nouveau, le Canada peut également être une cible directement ou indirectement. Les États voyous et les ennemis du Canada n'hésiteront pas à lancer un missile sans pour autant faire une batterie de test pour s'assurer de la précision de leur attaque. Le fait qu'il soit possible qu'un missile balistique puisse être lancé sans grande précision, le missile peut bien atterrir en sol canadien. Ce manque de précision des États voyous pour atteindre les cibles convoitées diminue de beaucoup le temps de préparation pour anticiper une telle attaque et contribue grandement au fait que le Canada doit être prêt à se protéger. Le réseau terroriste Al-Qaïda a établi le Canada comme le cinquième pays à attaquer.¹⁰⁴ L'attaque terroriste du 11 septembre 2001 est un exemple que le Canada n'est pas nécessairement à l'abri d'attaque de pays voyous. De plus, notre proximité avec les États-Unis fait que le Canada est également une cible directe ou indirecte d'une attaque de missile balistique sur une cible américaine.

La CIA a également déclaré que l'Iran poursuit toujours un programme clandestin d'armes nucléaires.¹⁰⁵ De plus, l'Iran a investi, en 2004, un milliard de dollars pour développer des missiles de longue portée qui pourront atteindre l'Europe et les États-Unis.¹⁰⁶ Avec l'assistance d'autres pays, l'Iran pourrait être capable d'avoir des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) pouvant atteindre les États-Unis avant

¹⁰³ United States, Office of the Under Secretary of Defense for Acquisition, Technology, and Logistics, «[Ballistic Missile] Key Findings», http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/bcmt/key_findings.htm; Internet; consulté le 30 décembre 2004.

¹⁰⁴ Collège des Forces canadiennes. «Visite du Quartier Général du Ministère de la Défense canadienne – 24 et 25 novembre 2004.

¹⁰⁵ Canoë- LCN. «La CIA lance une nouvelle mise en garde

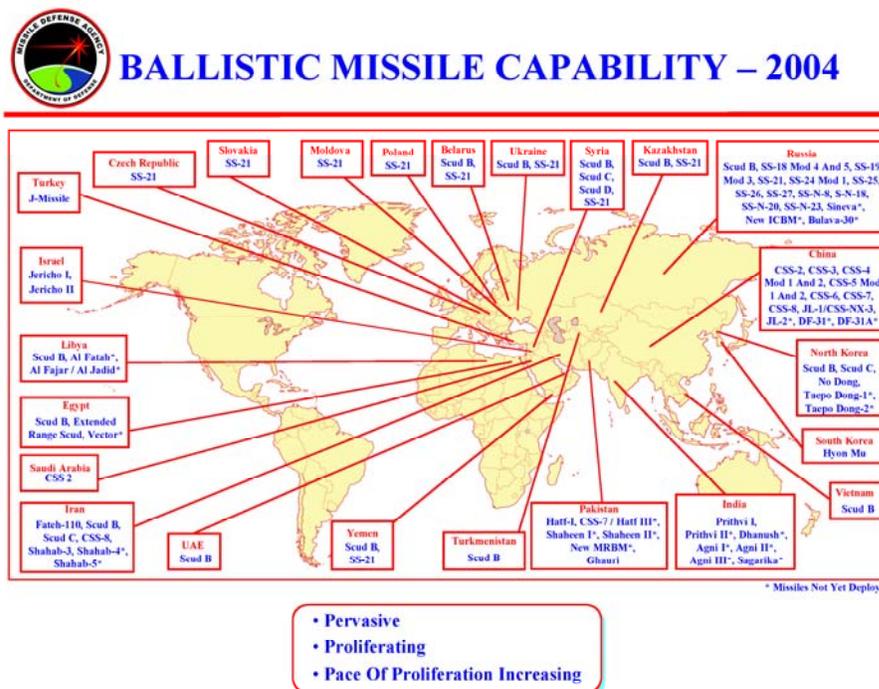
¹⁰⁶ United States, Missile Defence Agency, «Address by Lt Gen (S) Trey Obering

Figure 3: Capacité de lancer des missiles balistiques (1972)



Source : <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/html/threat.html>

Figure 4: Capacité de lancer des missiles balistiques (2004)



Source : <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/html/threat.html>

2015.¹⁰⁷ Si les sanctions économiques des Nations Unies sont levées, l'Iran pourrait être plus agressif dans l'élaboration des missiles ICBM.¹⁰⁸

Lorsque le Traité ABM a été signé en 1972, il y avait neuf nations qui possédaient la capacité de lancer des missiles balistiques. En 2004, trois décennies plus tard, il y a plus de trente pays qui possèdent cette possibilité. Certains de ces pays peuvent être une menace pour les États-Unis, le Canada, nos alliés et nos troupes outre-mer. Malgré le fait de promouvoir le contrôle des armes, quelques États ont poussé le développement et la recherche dans la technologie des missiles balistiques. Dans le passé, cette connaissance de la nouvelle technologie restait dans des bibliothèques scientifiques avec un nombre restreint de personnes y ayant accès. Aujourd'hui, avec l'Internet, cette connaissance est disponible à quiconque est intéressé à se la procurer. Cette possibilité renforce la crainte de voir un État voyou se procurer cette information et de fabriquer un missile balistique pour l'utiliser contre le Canada. Toutefois, certains États voient les missiles balistiques et les missiles de croisière comme des armes rentables et abordables. Ils les voient comme un symbole de puissance nationale.

Depuis 1980, les missiles balistiques ont été utilisés dans six conflits régionaux. Un rapport des Nations Unies a indiqué que, durant la Guerre du Golfe, l'Iraq était prêt à lancer des missiles balistiques de théâtre avec une tête explosive contenant des armes

¹⁰⁷ United States, Office of the Under Secretary of Defense for Acquisition, Technology

¹⁰⁸ Ibid.

chimiques et biologiques.¹⁰⁹ Cependant, lors de ce conflit, les Iraquiens ne les ont pas utilisés contre les Américains et la coalition, mais ils ont utilisé des armes chimiques contre les Kurdes.

Le Pakistan et l'Inde développent des missiles balistiques de longue portée qui ont la capacité de posséder des armes de destruction massive.¹¹⁰ En 1999, ces deux pays ont effectué des tests de vol pour leurs missiles balistiques sans en connaître préalablement les résultats. Ceci démontre que la menace est vraiment réelle et que certains pays ne se préoccupent pas de la précision à laquelle leur missile va frapper la cible convoitée. Cet exemple confirme également, que le Canada, étant donné sa proximité géographique avec les États-Unis, peut être une cible indirecte d'une attaque de missile balistique sur une cible américaine.

Les missiles balistiques représentent une menace réelle pour les États-Unis et le Canada. Pour se protéger contre cette menace, les États-Unis avait signé un traité avec la Russie. Mais est-ce qu'il y a d'autres traités et/ou ententes qui pourraient protéger le Canada de cette menace?

¹⁰⁹ United States, Missile Defence Agency. « Statement of Lieutenant General Lester L. Lyles, USAF, Director, Ballistic Missile Defense Organization before the Subcommittee on Strategic Forces Committee on Armed Services United States Senate, February 27, 1997» (**article en ligne**); accessible à <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/html/lylestre.html> ; Internet; consulté le 30 décembre 2004.

¹¹⁰ United States, Office of the Under Secretary of Defense for Acquisition, Technology ...

LES DIFFÉRENTS TRAITÉS ET ENTENTES

En général, les relations entre le Canada et les États-Unis demeurent une des plus étroites collaborations entre deux peuples souverains sur terre.¹¹¹ En date de janvier 2002, il y avait environ 90 ententes bilatérales entre le Canada et les États-Unis à propos de la défense; certains datant du début du 20^{ième} siècle.¹¹² Une de ces plus importantes ententes est le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Cette entente partage la responsabilité de la surveillance de l'espace aérospatiale. Le commandant du NORAD est habituellement un Américain et son adjoint est habituellement un Canadien. Ce qui est extraordinaire et unique dans ce concept est que chaque pays a confiance en l'autre pour avoir un de ses officiers généraux en charge de la surveillance aérospatiale du Canada et des États-Unis.¹¹³

Dans son rapport annuel 2003-2004, le Chef d'état-major de la Défense, le Général Hénault a cité le NORAD comme la pierre angulaire entre le Canada et les États-Unis en matière de défense continentale.¹¹⁴ En raison de la proximité du Canada avec les États-Unis, ces deux pays ont des préoccupations similaires et complémentaires à l'égard de la sécurité et ils considèrent que le programme de sécurité de l'un est nécessaire pour

¹¹¹ David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer (Don Mill : Oxford University Press, 2003), p.122.

¹¹² David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September ... »

¹¹³ Qwight N. Mason, « US-Canada, Defence Relations a view from Washington », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer (Don Mill : Oxford University Press, 2003), p.141.

¹¹⁴ Ministère de la Défense nationale, «Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense de 2003-2004», (article en ligne); accessible à http://www.cds.forces.gc.ca/00native/pdf/CDS-R2004_f.pdf; Internet, consulté le 4 janvier 2005.

l'autre. Pour la sécurité des Canadiens et Canadiennes, il est important que cette collaboration soit maintenue.

L'entente du NORAD a été approuvée par le Premier ministre Diefenbaker en 1957 alors qu'il avait un gouvernement minoritaire.¹¹⁵ Le 12 mai 1958, l'accord du NORAD a été signé dans le but de contrer la menace des bombardiers à long rayon d'action capable de frapper l'Amérique du Nord.¹¹⁶ Dans cet accord, les deux gouvernements se sont engagés à actualiser leur entente de manière à répondre à leur besoin présent et futur en matière de défense. Depuis la mise sur pied de l'organisation du NORAD, sa mission est de contrôler l'espace aérospatiale en détectant toute attaque contre l'Amérique du Nord et de donner l'alerte convenue dans l'entente.¹¹⁷ Tel que mentionné auparavant, au début de la mise en place de cet accord, la menace était les bombardiers à long rayon d'action. De nos jours, ces aéronefs sont beaucoup moins menaçants. Cependant avec les récents développements technologiques, les missiles de croisière de longue portée pourraient mettre en péril la sécurité du continent nord-américain. En 1996, lorsque le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a renouvelé l'entente pour une période de cinq ans, il a mentionné que la dimension spatiale avait pris une place grandissante dans la plupart des activités militaires traditionnelles. À cet effet, lors de ce renouvellement, Lloyd Axworthy avait également indiqué que «la prolifération des capacités de lancement de missiles (appellerait) un

¹¹⁵ David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September ...

¹¹⁶ United States, Department of State, *North American Aerospace Defense Command (NORAD), Agreement Between the UNITED STATES OF AMERICA and CANADA* (Washington, D.C., 28 mars 1996), p. 8.

¹¹⁷ United States, Department of State, *North American Aerospace Defense Command (NORAD) ...*, p. 8.

renforcement des moyens d'alerte antimissile.»¹¹⁸ À cette époque, le gouvernement canadien était déjà conscient d'une menace imminente des missiles balistiques. De plus, en août 2004, suite à la période de cinq années, le gouvernement Martin a amendé l'accord du NORAD en autorisant l'organisation du NORAD de transmettre les informations et les alertes au commandant américain responsable du programme de défense contre les missiles.¹¹⁹

Pendant la Guerre froide et jusqu'à tout récemment, sous l'organisation de «Space Command», le NORAD avait pour mission de donner l'alerte d'une menace sur le continent nord-américain. Suite à l'alerte, l'organisation du NORAD informait le président des États-Unis et ce dernier ordonnait le «Strategic Command» de faire une contre-attaque. Cette séparation permettait d'avoir un contrôle et un équilibre entre les deux actions et diminuait le risque de poser des gestes nationaux désastreux. Suite aux attaques du 11 septembre 2001 et en vue du programme de défense antimissile, le Pentagone a uni les deux organisations de «Space Command» et «Strategic Command» sous l'organisation de «Northern Command.»¹²⁰ Tandis que cette nouvelle organisation enlève la séparation entre l'action de détecter et l'action de contre-attaquer, elle améliore le temps de réaction du «Northern Command» à envoyer un intercepteur pour atteindre un missile balistique. Pour le Canada, cette unification pourrait potentiellement éliminer son influence face à une attaque d'un missile nucléaire sur le continent nord-américain et

¹¹⁸ Ibid., p. 7-8.

¹¹⁹ Joe Vanier, «NORAD IS DEAD AND CANADA HELD THE KNIFE», *ON TRACK, Conference of Defence Associations Institute* (Autumn 2004), p. 15.

¹²⁰ Joe Vanier, «NORAD IS DEAD AND CANADA HELD THE KNIFE», p. 15.

laisser la décision de contre-attaquer exclusivement aux Américains.¹²¹ En disant NON au bouclier antimissile, le Canada risque définitivement de ne plus être un joueur actif à la défense du continent nord-américain contre la menace des missiles balistiques. De plus, en ne participant pas au programme américain de défense antimissile, le rôle du Canada dans NORAD se résumera probablement à celui de surveillance de l'espace aérien concernant seulement les vols civils et militaires.¹²² Dans le futur, le NORAD pourrait devenir une agence de contrôle aérien national. Si le Canada avait accepté de se joindre au programme américain, le Canada serait rester un joueur actif dans la défense du continent nord-américain et aurait probablement contribué à certaines composantes de l'élaboration du bouclier antimissile. Présentement, avec la décision du gouvernement canadien de ne pas adhérer au bouclier antimissile, les États-Unis ne partageront aucune information avec le Canada concernant son programme de défense antimissile.

Suite à l'annonce du Premier ministre Martin de ne pas participer au bouclier antimissile, le Lieutenant-Général (retraité) George MacDonald, ancien commandant adjoint du NORAD, a déclaré que, par cette décision, le Canada avait réduit ses pouvoirs décisionnels sur la défense du pays.¹²³ De plus, MacDonald a mentionné que le rôle du NORAD va changer dans le futur. Pour les Américains, le NORAD n'aura plus autant de signification et de valeur ajoutée du point de vue de la défense et le «Northern Command» va probablement gagner en importance dans la défense aérospatiale du

¹²¹ Ibid., p. 15.

¹²² Ibid., p. 16.

¹²³ Stephen Thorne, « Norad role could be altered », extrait de *CANOË – CNEWS* (Journal en ligne); accessible à <http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2005/02/24/pf-941448.html>; Internet; consulté le 26 février 2005.

continent nord-américain. Considérant que le Canada n'a pas d'entente bilatérale, à ce jour, portant sur le «Northern Command», le Canada va possiblement perdre son influence dans la défense aérospatiale de son territoire.

Concernant les autres ententes reliées au programme de défense antimissile, il y a le «Outer Space Treaty» et le Traité ABM. Signé en 1967, le «Outer Space Treaty» énonce que les explorations dans l'espace doivent être faites pour le bénéfice de tous les États. De plus, il empêche les États de placer des armes de destruction massive, d'établir des installations et/ou de tester des armes dans l'espace.¹²⁴ Vingt-sept (27) pays ont signé ce traité et vingt-cinq (25) d'entre eux le reconnaissent officiellement.¹²⁵ L'autre traité qui aurait pu exercer des contraintes au bouclier antimissile est le traité ABM entre les États-Unis et la Russie. Signé en 1972, l'article I de ce traité imposait aux signataires de ne pas déployer un système de défense contre les missiles balistiques pour protéger son territoire.¹²⁶ Cependant l'article III permettait aux signataires de déployer à un endroit situé dans un rayon de 100 à 150 km de leur capitale pas plus de cent (100) lance-missiles et pas plus de cent (100) missiles balistiques.¹²⁷ En décembre 2001, le Président Bush a annoncé au Président de la Russie que les États-Unis se retiraient de ce traité. Malgré le fait qu'il y a eu un traité sur ce sujet, il ne peut plus être utilisé pour contrer l'usage des missiles balistiques. Ceci nous démontre qu'avec un préavis émis tel que décrit dans une

¹²⁴ LCol Denis Margueratt et Dr. Allan English, «Historical Background of Canada in Space», extrait de *Air Symposium 2000*, p. 42.

¹²⁵ LCol Denis Margueratt et Dr. Allan English, «Historical Background of Canada in Space...», p. 42.

¹²⁶ James M. Lindsay et Michael E. O'Hanlan, *Defending America, The Case for Limited National Missile Defense*, (Washington D.C.: The Brookings Institution, 2001), p. 171.

¹²⁷ James M. Lindsay et Michael E. O'Hanlan, *Defending America, The Case for ...*, p. 171.

entente, n'importe quel pays peut se soustraire à celle-ci. Est-ce que les États-Unis peuvent se soustraire aussi au «Outer Space Treaty» afin de militariser l'espace? Il est trop tôt pour se prononcer sur cette question, mais ceci est une possibilité.

Dans ce contexte, si le Canada avait participé au bouclier antimissile, il n'aurait contrevenu à aucun traité existant. Le seul problème pour le Canada de participer au bouclier antimissile aurait été la militarisation de l'espace.

LA MILITARISATION DE L'ESPACE

L'espace est un lieu de plus en plus important où il y a un accroissement rapide de la commercialisation et de la privatisation de l'espace. D'après les tendances spatiales mondiales, il y a deux ères spatiales et nous sommes présentement dans la deuxième ère.¹²⁸ La première ère spatiale (1944 à 1990) était concentrée sur les applications militaires et avait une utilisation limitée par le public en général. Cette ère était utilisée principalement par les deux puissances militaires de l'époque (les États-Unis et l'URSS). La deuxième ère (1990 à 2010 et plus) a amené des services plus étendus de communications commerciales et personnelles, de navigation et d'imagerie à distance. Durant cette deuxième ère spatiale, l'espace a joué un rôle déterminant lors de conflits territoriaux. Durant les Opérations « Desert Shield » et « Desert Storm » en 1990 et 1991, les forces de la coalition ont utilisé énormément l'espace à titre de navigation (système mondiale de localisation (GPS)) et à titre de détection des missiles « SCUD ». Durant ces opérations, 90 p. 100 des communications entrantes et sortantes de la région

¹²⁸ Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude sur les tendances spatiales mondiales et les incidences sécuritaires canadiennes présenté par la Direction du développement de l'espace* (Winnipeg : École d'études aérospatiales des Forces canadiennes, 2000), p. 6.

du Golf Persique étaient transmises par des satellites de communication.¹²⁹ D'après le Directeur Développement Spatial du Ministère de la défense nationale, au cours de cette dernière période, l'espace est devenu un élément critique dans le domaine des technologies de la défense et fait partie de la révolution dans les affaires militaires (RAM).¹³⁰ L'objectif de cette révolution est d'avoir en temps réel des informations sur un endroit particulier et d'en faire une utilisation quasi-instantanée pour assister la conduite des opérations militaires.¹³¹

Permettant une observation illimitée de toutes les régions du monde, le Groupe d'étude Appréciation de l'espace 2000 (AE 2000)¹³² reconnaît l'espace comme un « centre de gravité pour les domaines de l'information et de l'économie, utilisé par l'ensemble de la planète. »¹³³ L'AE 2000 a reconnu que « (...) l'espace devient rapidement un environnement militaire mature et unique. Il s'agit d'un environnement physique unique (...) qui offre une façon originale de faire la guerre et de gagner des batailles, grâce à un régime légal ouvert et ambigu. »¹³⁴ Les Américains ont reconnu l'espace comme le quatrième environnement¹³⁵ et ils ont développé leur vision afin de prendre avantage de cet environnement et de protéger ce centre de gravité. Dans son

¹²⁹ Department of Defense – USSTRATCOM. « Space Mission Fact Sheet », <http://www.stratcom.mil/factsheetshtml/spacemissions.htm>; Internet; consulté le 3 février 2005.

¹³⁰ Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude*, p. 5.

¹³¹ Ibid., p. 10.

¹³² Le Groupe d'étude Appréciation de l'espace 2000 était composé du Colonel Mark P. Aruja, de M. Stephen L. James et du Dr James Fergusson.

¹³³ Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude*, p. 23.

¹³⁴ Ibid., p.23.

¹³⁵ Les trois autres environnements sont l'air, la mer et la terre.

rapport au début de cette décennie, l'AE 2000 stipule que « (...) si le Canada et les FC souhaitent influencer cette vision, avoir leur mot à dire quant à son exécution et jouir de ces avantages, il est important de prendre la place qui lui revient dans l'utilisation de l'espace à des fins militaires.»¹³⁶

Les Américains poursuivent leur recherche sur la technologie des armes dans l'espace, mais n'ont pris aucune décision quant à une éventuelle mise en service. Les coûts et les problèmes technologiques associés aux armes spatiales font qu'il s'écoulera probablement beaucoup d'années avant de voir des armes dans l'espace et peut-être qu'elles ne seront jamais déployées dans l'espace.¹³⁷ Tel que discuté auparavant, l'arrivée de l'arsenal à titre expérimental dans l'espace ne se fera pas avant 2016.

Concernant l'utilisation de l'espace dans la poursuite des objectifs nationaux américains, la « Rumsfeld Space Commission » a fourni un énoncé très clair sur le sujet en 2001 : « la commission non-partisane a conclu de façon unanime que la sécurité et la prospérité des États-Unis, ses alliés et amis dépendent de l'habileté de la nation d'exploiter l'espace (Traduction Libre).»¹³⁸ La commission reconnaît l'espace comme un endroit où les pays peuvent opérer en toute légitimité tout comme la mer, l'air et la terre.¹³⁹ Pour ce faire, les États-Unis ont le « United States Strategic Command (USSTRATCOM) » qui a pour mandat de développer, d'acquérir et d'opérer

¹³⁶ Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude...*, p.27.

¹³⁷ Ministère des Affaires étrangères, «LE CANADA ET LA DÉFENSE ANTIMISSILE ...

¹³⁸ Kevin McLaughlin, « Would Space-Based Defenses Improve Security? », extrait de *Contemporary Nuclear Debates : Missile Defense, Arms Control, and Arms Races in the Twenty-First Century*, sous la direction de Alexander T.J. Lennon (Cambridge : The MIT Press, 2002), p. 75.

¹³⁹ Kevin McLaughlin, « Would Space-Based Defenses Improve Security... », p. 75.

les appareils américains dans l'espace et de diriger le personnel travaillant dans le centre de contrôle du système de défense antimissile.¹⁴⁰ Une de ces missions est de contrôler l'espace. Celle-ci consiste à surveiller l'espace, protéger les équipements dans l'espace contre une exploitation hostile ou non-autorisée et, si nécessaire, empêcher l'ennemi d'utiliser ses systèmes dans l'espace. Cette dernière action donne la « supériorité de l'espace » aux Américains en temps de conflits.¹⁴¹ Aux États-Unis, l'USSTRATCOM est le plus ardent défenseur de l'utilisation de l'espace à des fins militaires. D'après AE 2000, à l'exception des États-Unis, aucun pays ne peut pleinement exploiter l'espace à des fins militaires.¹⁴² Par conséquent, ces derniers continueront de jouer le rôle de chef de file dans l'espace.

Malgré l'importance de rester chef de file dans l'espace, les États-Unis ont affirmé au gouvernement canadien qu'ils ne mettront pas d'armes dans l'espace dans le cadre du bouclier antimissile.¹⁴³ Cependant, ceci ne garantit pas qu'ils ne le feront pas dans le cadre d'autres programmes. En se joignant au projet américain du système de défense antimissile, le Canada pourrait s'assurer que les États-Unis ne déploieront pas d'armes dans l'espace.

Le projet américain de défense antimissile ne militarise pas l'espace car il y a déjà des objets militaires dans l'espace. Moralement, le projet des États-Unis ne fait que protéger le pays contre la menace des missiles balistiques.

¹⁴⁰ Department of Defense – USSTRATCOM. « Space Mission Fact Sheet ...

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude...*, p. 11.

¹⁴³ TORONTO STAR, «No space weapons, envoys says ...

Tel que mentionné auparavant, le Canada est formellement contre la militarisation de l'espace. En refusant de se joindre au bouclier antimissile, le Canada va sensiblement se mettre à l'écart et n'influencera aucunement les Américains en matière d'arsenal dans l'espace.¹⁴⁴

Au XXI^e siècle, le contrôle et l'exploitation de l'espace deviendront un des nouveaux défis associés à la sécurité nationale et internationale. Présentement, l'espace peut être considéré comme étant déjà militarisé. Effectivement, il y a de nombreux systèmes spatiaux (GPS, Iridium, SARSAT, etc.) utilisés à des fins militaires. Cependant, ces systèmes spatiaux sont des systèmes passifs utilisés pour la navigation, la détection et les communications. À ce jour, il n'y a pas de système d'armement dans l'espace. D'après l'AE 2000, « il est peu probable que des systèmes d'armes spatiaux seront déployés au cours de la prochaine décennie. »¹⁴⁵

Il y a une distinction à faire entre la militarisation et «l'arsenalisation» de l'espace. La militarisation de l'espace est le fait d'avoir des appareils militaires dans l'espace. Tel qu'illustré auparavant, le Canada utilise des systèmes militaires (SARSAT, GPS, Iridium) dans l'espace pour fins militaires. Tous ces systèmes agissent de façon passive, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas considérés comme des armes dans l'espace. Le mot «arsenalisation» de l'espace est un terme qui serait plus approprié pour signifier le message que le gouvernement canadien veut probablement transmettre. L'«arsenalisation» de l'espace serait d'installer des armes qui peuvent détruire des objets à partir de l'espace.

¹⁴⁴ Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION....

¹⁴⁵ Ministère de la défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude ...*, p. 17.

En ayant dit NON à la participation au bouclier antimissile, le Canada n'aura plus autant de possibilité d'influencer son voisin du sud, les États-Unis, concernant « l'arsenalisation » de l'espace. Même si les États-Unis sont la superpuissance militaire mondiale, le Canada n'aura plus sa place pour exercer une certaine influence sur le bouclier antimissile. De plus, du côté international, l'absence du Canada dans ce projet américain peut apparaître comme une plus grande liberté pour les Américains de mettre des armes dans l'espace.

De plus, en affirmant son désir de ne pas participer au programme américain de défense antimissile, le Canada n'a pas passé un message clair vis-à-vis de « l'arsenalisation » de l'espace. La politique du gouvernement canadien est de ne pas militariser l'espace. Comme il a été indiqué auparavant, l'espace est déjà militarisé. Le gouvernement veut probablement indiquer qu'il ne veut pas voir d'armes dans l'espace. Le Canada devrait examiner sa politique sur l'espace d'un point de vue scientifique, commercial et militaire, et faire une distinction entre la militarisation et « l'arsenalisation » de l'espace. Ce n'est pas en refusant de se joindre au bouclier antimissile que le Canada sera dans une meilleure situation pour assurer la sécurité du peuple canadien dans l'avenir.

Étant donné que le Canada a finalement décliné l'invitation des États-Unis à participer au bouclier antimissile et que la vision des deux pays vis-à-vis l'espace n'est pas nécessairement identique, est-ce que les relations entre les deux pays vont se détériorer ou rester sensiblement semblables?

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

En raison de la proximité du Canada avec les États-Unis, les relations canado-américaines sont très importantes du point de vue économique, de la défense de leur territoire respectif et celle du continent nord-américain. Pour ce faire, étudions la position des États-Unis suivie de la position du Canada sur ce projet américain de défense antimissile.

La position des États-Unis

Étant la superpuissance militaire mondiale, les États-Unis exercent une très grande influence sur le monde international. Le but de la stratégie internationale des États-Unis est d'avoir un monde plus sécuritaire et meilleur.¹⁴⁶ Afin d'atteindre ce but, la Maison Blanche s'engage, dans sa politique nationale de sécurité, à renforcer ses alliances afin de faire échec au terrorisme, d'empêcher ses ennemis de menacer son peuple ou de menacer ses alliés et amis avec les armes de destruction massive (ADM) et d'améliorer la sécurité nationale des États-Unis afin de faire face aux nouvelles menaces du XXI^{ème} siècle.¹⁴⁷

Suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001, l'administration Bush doit protéger le peuple américain contre un éventail complet de menaces. Ces menaces terroristes peuvent être un missile balistique, de l'anthrax, un attentat à la bombe ou toutes autres actions hostiles. Étant donné ce large éventail de menaces, les Américains ne peuvent pas se protéger contre toutes ces menaces possibles et imaginables. Tel que le

¹⁴⁶ United States, President, *The National Security Strategy of the United States of America* (Washington, D.C : The White House, September 2002), p. 6/33.

¹⁴⁷ United States, President, *The National Security Strategy of the United States* ..., p. 6/33-7/33.

professeur Joseph T. Jockel le mentionne dans la Revue militaire canadienne, les États-Unis doivent avoir une défense active.¹⁴⁸ De plus, il ajoute

(...) qu'aucun Président américain ne voudra voir se répéter les souffrances infligées récemment à son pays, de sorte que la possession par un pays hostile de seulement quelques missiles munis d'armes de destruction massives pourrait suffire à dissuader les États-Unis d'intervenir militairement à l'étranger.¹⁴⁹

Les États-Unis continueront de s'impliquer sur la scène internationale, mais, pour cela, ils doivent s'assurer qu'ils possèdent un système de détection et de protection adéquat pour leur territoire.

Le programme de défense antimissile est très important pour les Américains afin qu'ils puissent accomplir les différentes missions internationales. Les États-Unis sont impliqués dans différentes missions militaires dans le monde et ceci est probablement une des raisons pour laquelle les missiles balistiques représentent une menace pour eux. Comme le Dr Fergusson a indiqué au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, les États-Unis ont besoin de leur système de défense antimissile afin de donner à leurs dirigeants politiques une protection psychologique dans le but de poursuivre leur action militaire internationale.¹⁵⁰ Est-ce que le système de défense antimissile assure une telle protection aux Américains? Le Dr Fergusson affirme que si les États-Unis n'avaient pas ce système de protection, ils ne seraient pas nécessairement aussi volontaires à s'impliquer dans des missions à l'étranger où ils ne sont pas

¹⁴⁸ Professor Joseph T. Jockel, « Après les attaques de septembre: quatre questions », p. 15.

¹⁴⁹ Ibid., p. 15.

¹⁵⁰ Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION....

directement impliqués.¹⁵¹ Indirectement, la communauté internationale compte beaucoup sur l'impact militaire que les États-Unis représentent pour résoudre les conflits.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont montré que les États-Unis sont vulnérables face aux terroristes. Face à ceci, les États-Unis mettent la défense de leur territoire au plus haut de leur priorité nationale bien avant leurs politiques en affaires extérieures. Ceci ne s'est pas vu depuis la fin de la Guerre froide ou le début de la prolifération des missiles balistiques (ICBM) de l'URRS. Basé sur ces faits, le Canada est revenu virtuellement au début des années 1960 dû au fait de sa proximité avec les États-Unis.¹⁵² Le Canada est vital pour la défense du territoire américain.¹⁵³ Depuis l'événement du 11 septembre 2001, vu l'importance du Canada pour les États-Unis et vice-versa, plusieurs ententes ont été conclues entre les deux pays.

L'histoire nous démontre que c'est le gouvernement américain qui fait pratiquement toujours les premiers pas dans le processus d'une entente et que le gouvernement canadien répond en étant peu disposé à le faire et avec hésitation.¹⁵⁴ Ceci peut s'expliquer par le fait que les Canadiens croient, qu'en matière de défense, les Américains ont plus besoin des Canadiens que les Canadiens ont besoin des Américains.¹⁵⁵ Cette vision de la situation est fausse, mais les Canadiens semblent croire

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer, Don Mill : Oxford University Press, 2003, p. 123.

¹⁵³ David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September », p.123.

¹⁵⁴ Ibid., p.124.

¹⁵⁵ Ibid., p.124.

que leur pays est à l'abri des menaces et des crises que vivent d'autres pays.¹⁵⁶ Certains Canadiens croient également que les États-Unis seront là pour aider le Canada en cas d'attaque sur le territoire canadien.

En effet, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont changé la perspective selon laquelle le continent nord-américain doit maintenant être protégé. Ces changements vont nécessiter un plus grand effort de défense de la part du Canada et une meilleure collaboration militaire avec les États-Unis dans le futur car, face aux terroristes, le continent nord-américain représente un théâtre potentiel d'opération.¹⁵⁷

Afin de bien protéger le continent nord-américain, le Secrétaire à la Défense, Ronald Rumsfeld, a annoncé, en avril 2002, la création d'un nouveau commandement régional, le Northern Command (NorthCom). Ce nouveau commandement a pour mandat de se consacrer à la défense aérienne, terrestre et maritime du continent nord-américain regroupant les États-Unis, le Canada, le Mexique et une partie des Caraïbes.¹⁵⁸

Pour la défense du continent nord-américain, l'administration Bush est critiquée concernant le déploiement du système de défense antimissile. Hildreth et Woolf rapportent que certains membres du Congrès et analystes extérieurs du gouvernement allèguent que les États-Unis n'ont pas vraiment besoin de ce système de défense contre les menaces des pays voyous.¹⁵⁹ D'autres affirment que les États-Unis ne seront pas

¹⁵⁶ Ibid., p.124.

¹⁵⁷ Qwight N. Mason, « US-Canada, Defence Relations a view from Washington », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer, Don Mill : Oxford University Press, 2003, p.136 et 145.

¹⁵⁸ Philippe Lagassé, « Le Northern Command et l'évolution des relations de Défense canado-américaines », *Revue militaire canadienne*, vol 4, n° 1 (printemps 2003), p. 15.

¹⁵⁹ Hildreth Steven A. et Wolfe, Amy F. « Missile Defense : Issues for Congress », p. 86.

capables de développer et déployer un système de défense efficace et économique. Le Sénateur Carl Levin (démocrate), président du « Senate Armed Services Committee » de 2001 à 2003, a indiqué qu'il appuie la recherche et le développement pour le programme de défense antimissile, mais que les États-Unis ne devraient pas déployer ce système tant et aussi longtemps qu'il ne soit pas complètement testé et qu'il ait été démontré que ce système fonctionne bien.¹⁶⁰ Concernant la somme d'argent investie dans ce projet, certains membres du Congrès se plaignent que la marine et l'aviation ont besoin de plus d'argent afin de supporter les opérations en remplaçant respectivement des navires et des avions rendus à la fin de leur cycle de vie.

Comme illustré ci-dessus, les États-Unis ont également des citoyens qui sont contre ce système de défense antimissile. Cependant, suite aux événements du 11 septembre 2001, le Président Bush a l'appui du Congrès et de la population américaine en général. Il a été ré-élu pour un deuxième mandat en automne 2004. Du côté du Canada, le Premier ministre Martin n'a pas le même appui politique concernant l'aspect de la défense que son homologue américain.

La politique canadienne de défense et de sécurité

Dans les années 1990, le gouvernement canadien avait à faire face financièrement à une grosse dette. Pour ce faire, le budget des forces canadiennes a baissé radicalement. Avec un budget d'environ 13 milliards durant les dernières années, il y a certains programmes qui n'ont pas été financés adéquatement pour remplir les missions militaires requises de la part d'un pays membre de l'OTAN. Depuis 2003, le gouvernement

¹⁶⁰ Ibid., p. 84.

canadien réussit à avoir des surplus. Ces derniers donnent des choix au gouvernement canadien présent. Toutefois, de nombreux choix peuvent être faits. Le programme canadien de la santé pourrait recevoir plus de deniers. Les provinces et plusieurs ministères fédéraux veulent également avoir une part de ce surplus. Officieusement, les États-Unis ont demandé aucune somme d'argent au Canada pour faire partie de leur programme de défense antimissile. Avec notre budget national, il n'y a aucun doute que le Canada ne pourra jamais se permettre d'acquérir un tel programme de défense par lui-même. Cette opportunité aurait permis au Canada d'acquérir une protection contre une menace qui ne cesse de diminuer. Tel que mentionné auparavant, l'action de se joindre au projet américain de défense antimissile aurait également assuré au gouvernement canadien une certaine protection pour le Canada étant donné que ce programme nécessite beaucoup de recherche et de développement. De plus, avec une participation du Canada dans le programme, probablement beaucoup plus de compagnies canadiennes auraient pu être impliquées dans la recherche et le développement associés au bouclier antimissile. Avec la décision du 24 février 2005 de ne pas participer au bouclier antimissile, le ministre aux Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, mentionne que les compagnies canadiennes sont libres de contribuer au système de défense antimissile américain.¹⁶¹ Cependant, selon Natalie Bourque, vice-présidente à CAE, les compagnies canadiennes de hautes technologies risquent de ne pas voir beaucoup de contrats associés au bouclier antimissile traverser la frontière.¹⁶²

¹⁶¹ CBC News, « Pettigrew endorse Canadian industry ties to missile defence » (article en ligne); accessible à <http://www.cbc.ca/story/canada/national/2005/02/26/missile-defence050226.html>; Internet; consulté le 26 février 2005.

¹⁶² CBC News, « Pettigrew endorse Canadian industry ties to missile defence ...

En 1993, il y a eu un examen complet de la politique de défense du Canada. Suite à cet examen, il y a eu des réductions de personnel (32 p.100 entre 1994 et 1999) et du budget de défense afin d'aider le gouvernement fédéral à commencer à rembourser la dette fédérale. Malgré ces réductions, le gouvernement soutient que la souveraineté est un attribut essentiel et que le Canada ne doit jamais confier à d'autres la responsabilité de défendre son territoire.¹⁶³ De plus, la Déclaration d'Ogdensburg, signé en 1940 entre le Président Roosevelt et le Premier ministre Mackenzie King, stipule que les deux pays reconnaissent leur responsabilité indivisible dans la sécurité du continent.¹⁶⁴ Basé sur cette dernière déclaration et sur le besoin de réduire les coûts de la défense nationale, le gouvernement convient que, même s'il réduisait considérablement sa collaboration financière avec les États-Unis dans le domaine de la défense, il serait dans l'obligation de compter sur les Américains pour l'aider à protéger sa souveraineté territoriale. La défense du Canada reste alors une préoccupation d'ordre nationale. De plus la politique de défense de 1994 avait comme obligation première « (...) de protéger le pays et ses citoyens contre toute atteinte à leur sécurité.»¹⁶⁵

Presque dix années plus tard et après l'événement du 11 septembre 2001, la politique de défense du Canada n'a pas été modifiée et le Canada n'avait pas encore de politique de sécurité nationale. Lors de son assermentation comme Premier ministre en décembre 2003, Paul Martin s'empresse de souligner « (...) que la protection du peuple

¹⁶³ Ministre des Approvisionnement et Services Canada, D2-99/1994, *Le Livre Blanc sur la Défense de 1994* (Ottawa: Group Communication Canada, 1994), p.15.

¹⁶⁴ Ministre des Approvisionnement et Services Canada, D2-99/1994, *Le Livre Blanc...*, p.20.

¹⁶⁵ Ibid., p 2.

canadien était une priorité fondamentale du nouveau gouvernement.»¹⁶⁶ À cette fin, des changements organisationnels ont, par la suite, été annoncés afin de corriger les failles existantes sur le plan de la sécurité publique. Cette politique de sécurité nationale amène le gouvernement canadien à se doter d'un nouveau plan de protection et d'intervention afin de protéger la population canadienne contre toutes menaces terroristes actuelles et futures. Générale et flexible, elle peut s'adapter aux nouvelles circonstances nationales et internationales. Elle reflète les valeurs canadiennes qui sont l'ouverture, la diversité et le respect des libertés et droits fondamentaux.¹⁶⁷ De plus, tel que décrit dans la politique de sécurité nationale, le gouvernement canadien identifie le terrorisme comme une menace majeure contre la sécurité des Canadiennes et Canadiens.¹⁶⁸

Axée sur trois intérêts fondamentaux en matière de sécurité, la nouvelle politique garantit d'abord que le peuple canadien sera protégé sur son territoire et à l'étranger. Elle s'assure également que le Canada ne sera pas un abri pour les menaces terroristes envers ses alliés et enfin, qu'elle contribuera à la sécurité internationale.¹⁶⁹

La politique canadienne de sécurité nationale est divisée en six secteurs clés : renseignement, planification et gestion des opérations d'urgence, santé publique, sécurité des transports, sécurité à la frontière et sécurité internationale. Concernant ce dernier

¹⁶⁶ Sécurité publique et Protection civile Canada, « Notes pour une allocution de l'Honorable Anne McLellan, Vice-Première ministre et Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, prononcée lors d'une conférence de presse annonçant la publication de Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale » (article en ligne); accessible à http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/speeches/20040427_f.asp; Internet; consulté le 7 février 2005.

¹⁶⁷ Bureau du Conseil privé, CP22-77/2004F-DPF, *Protéger une société ouverte: la politique canadienne de sécurité nationale* (Ottawa: MDN Canada, 2004), p. vii.

¹⁶⁸ Bureau du Conseil privé, CP22-77/2004F-DPF, *Protéger une société ouverte: la politique...*, p. 6.

¹⁶⁹ Ibid., p. vii.

secteur clé de la nouvelle politique, le Premier ministre Martin indique « (...) que le Canada (examinait) la possibilité de participer au système américain de défense contre les missiles balistiques afin d'accroître la sécurité de l'Amérique du Nord.»¹⁷⁰

De plus, dans son rapport annuel de 2003-2004, le Chef d'état-major de la Défense, le Général Hénault a affirmé que « la distinction entre la sécurité nationale et la sécurité internationale, ou entre la défense du pays et la défense avancée est devenue très mince.»¹⁷¹ Auparavant, seul les États hostiles avaient le pouvoir de menacer la sécurité d'un pays. Aujourd'hui, ayant accès à différentes sources d'information, certains individus peuvent menacer la sécurité d'un pays. De plus, avec la mondialisation, la sécurité d'un pays oblige ce dernier à aborder cette obligation à l'échelle mondiale.

Du point de vue de la sécurité, la priorité canadienne demeure assidûment la protection du Canada, la protection de l'Amérique du Nord avec la collaboration des États-Unis et la contribution à une paix et sécurité mondiale. La sécurité du territoire canadien, la sécurité du continent nord-américain et la sécurité internationale, en principe, devraient toujours constituer le fondement de la politique future en matière de sécurité et de défense.¹⁷²

Malgré le fait que les États-Unis n'ont pas demandé une contribution financière du Canada pour participer à leur programme de défense antimissile, est-ce que le Canada peut s'attendre à ne rien déboursier ? Si c'est le cas, est-ce raisonnable que le Canada ne débourse rien et est-ce que le Canada sera traité de pique-assiette? Selon Peggy Mason,

¹⁷⁰ Ibid. , p. 55.

¹⁷¹ Ministère de la Défense nationale, «Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense ...

¹⁷² Ministère de la Défense nationale, A-GA-007-000/AF-004, *VECTEURS STRATÉGIQUES, La Vision de l'avenir pour transformer la Force aérienne* (Ottawa : MDN, 2004), p. 13.

ancienne conseillère de Joe Clark, si le Canada avait accepté de se joindre au programme américain sans contribution financière avec la possibilité d'influencer les Américains et d'avoir une protection contre les missiles balistiques, le Canada aurait pu être considéré comme un pays pique-assiette.¹⁷³ Selon Mason, le Royaume-Uni aurait contribué un milliard de livres (2.27 milliards CDN) pour avoir le privilège de participer au programme de recherche du bouclier antimissile.¹⁷⁴ Est-ce que l'on peut penser que le Canada aurait pu avoir un traitement différent que le Royaume-Uni?

Or, de source sûre, personne ne peut vraiment se prononcer sur ce point car le Canada n'a jamais vraiment négocié une entente avec son voisin du sud et qu'il n'a pas accepté de se joindre aux Américains sur ce projet. Est-ce que le prix aurait dû arrêter le Canada de participer au bouclier antimissile? Théoriquement, la réponse est négative car la sécurité et la liberté du peuple canadien n'ont pas de prix. Cependant, de façon réaliste, le gouvernement canadien aurait dû négocier la contribution financière avec l'administration Bush avant de prendre une décision. De plus, comme il sera présenté plus tard, le prix d'une abstention à ce projet de défense antimissile américain aura plus d'effets négatifs pour la souveraineté et la défense du Canada.

Finalement, les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale se traduisent dans une approche intégrée en matière de défense, de diplomatie et de développement.¹⁷⁵ Si le Canada avait joint les Américains dans ce projet de défense antimissile, il aurait

¹⁷³ TORONTO STAR, « Missile defence argument ridiculous » (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_PrintFriendly&c=Article&cid=1106002215534&call_pageid=gull; Internet ; consulté le 18 janvier 2005.

¹⁷⁴ TORONTO STAR, « Missile defence argument ridiculous ...

¹⁷⁵ Bureau du Conseil privé, CP22-77/2004F-DPF, *Protéger une société ouverte: la politique...*, p. 53.

répondu principalement à l'aspect de la défense du pays tout en gardant l'aspect de diplomatie avec les Américains et l'aspect de développement de sécurité internationale avec les pays membres de l'OTAN. De plus, cette acceptation de participer au projet américain aurait permis au Canada d'exercer un rôle diplomatique au niveau de la sécurité internationale. Cette action diplomatique aurait également permis au gouvernement Martin de développer une sécurité plus durable avec les États-Unis et possiblement avec les membres de l'OTAN.

En disant NON au bouclier antimissile, le gouvernement canadien devra exercer son influence sur les aspects de la défense, de la diplomatie et du développement sur d'autres fronts. La vision du nouveau Chef d'état-major de la Défense, le Général Hillier, pourra peut-être minimiser les impacts politiques entre les États-Unis et le Canada associés à la décision du Premier ministre Martin. Cependant, pour bien comprendre l'impact de cette décision, analysons la situation.

ANALYSE DE LA SITUATION

Avant d'analyser la situation, imaginons la situation actuelle comme suit : vous habitez dans un site en copropriété indivise où il y a deux condominiums. Le propriétaire de l'autre condominium est le chef de police de la ville. Étant donné qu'il y a beaucoup de meurtres, vols et viols, il est impliqué dans toutes les couches de la société de la ville et des alentours. Étant juste et équitable dans ses fonctions judiciaires, il se fait de nombreux ennemis dans la ville qui n'apprécient pas ses actions. Craignant pour la sécurité de sa famille pendant qu'il est au travail, il veut faire installer une clôture autour du site des copropriétés et faire l'acquisition d'un chien pour défendre le site. La clôture devrait agir d'effet dissuasif et le chien devrait être capable de défendre le territoire du

site, si nécessaire. Bien entendu, s'il y a plus d'un individu pénétrant le terrain du site des copropriétés, le chien ne sera peut-être pas suffisant, mais cela sera acceptable pour le moment. Mais avant de poursuivre son projet, le chef de police demande à son voisin s'il est d'accord avec son intention de protéger le site. Le voisin mentionne qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'installer une clôture et d'avoir un chien car il ne perçoit aucune menace pour la sécurité de sa famille. Le fait que ce dernier habite le même site de copropriété et qu'il est le voisin immédiat du chef de police, amène sensiblement une menace à sa famille. Un coup de feu, une bombe ou un incendie pourrait affecter la sécurité de sa famille.

Malgré le fait que le voisin refuse d'approuver le système de sécurité proposé par le chef de police, ce dernier installe la clôture et achète un chien pour protéger le terrain du site des copropriétés. Pourtant aucune somme d'argent n'avait été demandée au voisin de la part du chef de police. Suite à cet épisode, les relations entre les deux copropriétaires sont devenues tendues et à chaque fois que le voisin demande des services au chef de police, ce dernier refuse de les faire ou ne répond tout simplement plus aux demandes de son voisin. Pourtant, les relations entre ces deux copropriétaires étaient très bonnes auparavant. Cette analogie peut paraître anodine et simple, mais elle représente la situation actuelle et, potentiellement, les relations entre le Canada et les États-Unis dans les prochains mois ou les prochaines années.

Afin d'analyser la situation adéquatement, les raisons pour le Canada de se joindre au bouclier antimissile seront examinées suivi des raisons d'une abstention du Canada de se joindre au bouclier antimissile.

Les raisons pour se joindre au bouclier antimissile

Dans cette section, la situation sera analysée avec les critères suivants: la menace présente, les coûts financiers possibles, la technologie, la situation politico-économique, l'histoire et les représentants respectifs des deux pays impliqués.

La menace

Tel que décrit précédemment dans ce document, la menace des missiles balistiques augmente continuellement et le Canada n'est pas à l'abri de cette menace. En 1972, lorsque le Traité ABM a été signé, il y avait neuf nations qui possédaient la capacité de lancer des missiles balistiques. En 2004, trois décennies plus tard, il y a plus de trente pays qui possèdent cette possibilité. De plus, les ennemis potentiels ayant des missiles balistiques ne sont pas vraiment les grandes nations, mais bien les groupes terroristes et les « petits » États (Iran, Corée du Nord) qui veulent dominer le monde et/ou qui se sentent menacés. N'étant pas de force militaire égale à celles des grandes nations, ils vont utiliser les points vulnérables des grandes nations et ils risquent d'utiliser leurs missiles balistiques pour parvenir à leur fin. Le bouclier antimissile répond à cette menace en envoyant deux messages clairs. Le premier message est que le système de défense antimissile est construit de manière à arrêter les missiles balistiques et que les efforts déployés par l'État ennemi n'affecteront pas le pays attaqué.¹⁷⁶ Ceci ne réduira probablement pas l'effet de prolifération des missiles balistiques, mais ceci va contribuer favorablement à l'effort de réduire la prolifération. Le deuxième message est que, même

¹⁷⁶ Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION...

si le pays ennemi continu à investir dans les missiles balistiques, il ne réussira pas à battre le pays attaqué.¹⁷⁷

Même si le Canada est le voisin d'une superpuissance militaire mondiale et qu'il est relativement isolé géographiquement du reste du monde, il est vulnérable aux offensives de ceux qui ont la capacité et la volonté de faire du mal au peuple canadien.¹⁷⁸ Tel que mentionné auparavant dans ce document, le réseau terroriste Al-Qaïda a établi le Canada comme le cinquième pays à attaquer. L'attaque terroriste du 11 septembre 2001 est un exemple que le Canada n'est pas nécessairement à l'abri d'attaque des terroristes.

De plus, pour démontrer que la menace est bien réelle et qu'elle n'est pas simplement passagère, *«l'environnement de sécurité futur 2025 a affirmé que, (...) la situation mondiale actuelle demeurera explosive, avec un risque de devenir encore plus violente et instable.»*¹⁷⁹ Cette instabilité risque donc, d'après cette source d'information, de menacer la sécurité du Canada pendant encore plusieurs années. Pour toutes ces raisons, le Canada doit adhérer au projet américain de défense antimissile. Malgré la possibilité d'insécurité mondiale, certains diront que le Canada ne pouvait pas se permettre financièrement d'embarquer dans un tel projet.

Les finances

Concernant le coût possible de ce partenariat avec les États-Unis, jusqu'à présent, aucune contribution financière n'a été demandée au Canada. La technologie

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ministère de la Défense nationale, A-GA-007-000/AF-004, *VECTEURS STRATÉGIQUES...*, p. 9.

¹⁷⁹ Ibid., p. 12.

concernant ce programme est majoritairement une technologie américaine et le Canada n'a pas vraiment grand chose à dire sur ce point. La seule chose que le Canada aurait pu espérer en joignant les États-Unis dans ce programme de défense antimissile est que plus de compagnies et de centres de recherche canadiens puissent profiter de cette technologie.

Depuis sa politique en matière de défense en 1994, le gouvernement canadien a toujours appliqué des restrictions relatives aux budgets gouvernementaux réservés à la défense afin de s'attaquer à la dette et au déficit croissant du Canada. Durant l'année fiscale de 1997, la dette fédérale avait atteint un sommet de plus de 562 milliards de dollars.¹⁸⁰ Présentement, cette dette a baissé considérablement et est maintenant à environ 501 milliards de dollars.¹⁸¹

À ce titre, en 1954, le maréchal de l'air, Sir John Slessor, a fait une remarque qui est toujours d'actualité :

Nous avons l'habitude, dans nos pays démocratiques, de déplorer que les dépenses en matière d'armement entrent en compétition avec les besoins des services sociaux. Nous avons cependant tendance à oublier que le service social le plus important qu'un gouvernement peut offrir au peuple est de le garder vivant et libre.¹⁸²

Le budget de 2005 a octroyé à la défense un nouveau montant additionnel de plus de 12 milliards de dollars sur une période de cinq années. Cette hausse est la plus

¹⁸⁰ Gouvernement du Canada, «L'économie canadienne à votre portée» (article en ligne); accessible à <http://canadianeconomy.gc.ca/francais/economy/#top>; Internet; consulté le 31 janvier 2005.

¹⁸¹ Gouvernement du Canada, «L'économie canadienne à votre portée...

¹⁸² Ministère de la Défense nationale, A-GA-007-000/AF-004, *VECTEURS STRATÉGIQUES...*, p. 9.

importante depuis les 20 dernières années.¹⁸³ Pour les Forces canadiennes, ceci est une très bonne nouvelle. Cependant, la décision du gouvernement canadien de dire NON au bouclier antimissile n'est pas nécessairement une bonne décision concernant la défense de l'Amérique du Nord. Malgré qu'aucune contribution financière n'ait été demandée de la part des Américains, le Canada a répondu négativement à leur invitation de se joindre au projet du bouclier antimissile. Tel qu'indiqué dans le Livre blanc sur la Défense de 1994, « le Canada risquerait fort de perdre en respect et en influence à l'étranger s'il cessait de participer de manière significative à la défense de l'Amérique du Nord.»¹⁸⁴

Afin de bien défendre le continent nord-américain avec les États-Unis, le Canada aurait dû dire OUI au bouclier antimissile. Cependant, malgré qu'aucune contribution financière canadienne n'ait été demandée pour ce projet américain, certains considèrent que le projet n'était pas techniquement viable.

La technologie

Que les présentes composantes de ce programme ne semblent pas passer actuellement les tests opérationnels, ceci ne devraient pas trop influencer la décision du Canada. Avec le temps, la recherche va amener des améliorations et le système d'interception des missiles balistiques sera plus précis et efficace. La chose la plus importante concernant la technologie est que les pays intéressés dans ce type de protection doivent être patients et que la technologie va éventuellement être développée

¹⁸³ Ministère des Finances Canada, « Le budget de 2005, Chapitre 6, Remplir nos obligations internationales » (article en ligne); accessible à <http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc6f.htm>; Internet; consulté le 27 février 2005.

¹⁸⁴ Ministre des Approvisionnement et Services Canada, D2-99/1994, *Le Livre Blanc...*

afin d'avoir un système de défense antimissile efficace. Avec les progrès technologiques, la sécurité internationale sera améliorée car la puissance militaire mondiale pourra exercer sa présence là où elle sera nécessaire, tout en sachant que le peuple américain a une certaine protection contre les missiles balistiques aux États-Unis. De plus, pour garder l'effet de dissuasion, le Pentagone ne doit pas donner toutes les informations technologiques au grand public. Il est également très possible qu'il n'y ait aucune annonce publique indiquant que le bouclier antimissile sera complètement opérationnel. Ceci a un effet dissuasif et les États voyous ne savent pas vraiment l'état opérationnel du bouclier antimissile.

Les pays participants dans un tel projet d'envergure doivent être patients. Avec le temps, les progrès dans le domaine de la technologie vont faire en sorte que le système d'interception des missiles balistiques sera plus précis et efficace. Avec une petite dose de patience et avec les progrès potentiels dans la technologie de pointe, le Canada doit se joindre aux Américains dans leur projet de défense antimissile. En acceptant de participer dans l'élaboration du bouclier antimissile, est-ce que l'on peut s'attendre à ce que les relations politico-économiques entre le Canada et les États-Unis vont s'améliorer?

La situation politico-économique

Le Canada et les États-Unis sont des collaborateurs dans la relation commerciale la plus importante et la plus étendue au monde. Les exportations de biens et de services entre le Canada et les États-Unis se chiffrent à 364,8 milliards de dollars correspondant à

79,7 p. 100 de toutes les exportations canadiennes.¹⁸⁵ Pour leur part, les biens venant des États-Unis représentent 68,4 p. 100 des importations totales au Canada.¹⁸⁶ Étant donné que la majorité de l'économie canadienne dépend de ces échanges, cette relation commerciale doit être protégée. Par notre proximité géographique et nos relations économiques, un désastre se produisant aux États-Unis risque de toucher directement le Canada et vice-versa. La sécurité des deux pays est donc très importante et directement liée.¹⁸⁷

En disant OUI au bouclier antimissile, le Canada démontre qu'il est prêt à faire sa part pour défendre le continent nord-américain face aux missiles balistiques. En se joignant au projet américain, le Canada peut jouer un rôle primordial sur le plan international en refusant de mettre des armes dans l'espace. Basé sur l'économie entre le Canada et les États-Unis, sur la position géographique des deux pays et sur le rôle que le Canada pourrait jouer sur le plan international, le Canada doit se joindre au bouclier antimissile.

Maintenant que nous avons analysé la situation du point de vue de la menace, des coûts financiers possibles, de la technologie et de la situation politico-économique, regardons la situation basée sur l'histoire et sur les représentants respectifs des deux pays impliqués.

¹⁸⁵ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Cinquième rapport annuel sur le commerce international du Canada » (article en ligne); accessible à http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/trade/sot_2004/sot_2004-fr.asp; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

¹⁸⁶ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Cinquième rapport annuel ...

¹⁸⁷ Ministère de la Défense nationale, A-GA-007-000/AF-004, *VECTEURS STRATÉGIQUES* ..., p. 10.

L'histoire

En 1938, à l'Université Queen's, le président Franklin Roosevelt a déclaré que les États-Unis protégeraient le Canada s'il était menacé par une grande puissance.¹⁸⁸

Quelques jours suivants cette allocution, le Premier ministre Mackenzie King répliquait que le Canada est capable de protéger son territoire et que les États-Unis peuvent être rassurés.¹⁸⁹ Cette allocution connue sous le nom de « l'exemption de Kingston » démontre que le dilemme de la souveraineté du Canada n'est pas nouveau. Cette déclaration démontre que les États-Unis étaient prêts bien avant la Deuxième Guerre mondiale à protéger le continent unilatéralement. Ceci a forcé Mackenzie King à renforcer son système de défense afin de rassurer son voisin du sud.

« En 1949, l'Union soviétique a fait exploser une bombe atomique et a déployé des bombardiers Tu-4 Bull à long rayon d'action.»¹⁹⁰ Cette action a eu une incidence sur la défense du continent nord-américain et a mis fin au monopole atomique des États-Unis. Suite à cet événement, les États-Unis ont déterminé que le Canada représentait un endroit important pour leur protection et força le Canada de s'acquiescer d'un bon système de défense. Cependant, le coût du renforcement du système de défense aérienne faisait hésiter le gouvernement de Louis Saint-Laurent. En 1953, l'Union soviétique fit exploser une bombe thermonucléaire. Suite à ce deuxième événement, les généraux militaires canadiens ont recommandé au ministre de la Défense de l'époque, Brook Claxton, de renforcer le système de défense canadien. Finalement, le gouvernement de Louis Saint-

¹⁸⁸ Philippe Lagassé, « Le Northern Command et l'évolution des relations de Défense... », p. 16.

¹⁸⁹ Ibid., p. 16.

¹⁹⁰ Ibid., p. 17.

Laurent a accepté de renforcer son système de défense en invoquant qu' « (...) en raison de sa situation géographique et de la nature de ses relations avec son voisin, l'engagement du Canada dans la défense aérienne du continent était inévitable si les États-Unis le demandaient avec fermeté.»¹⁹¹

Ce segment de l'histoire canadienne démontre bien la dépendance du Canada vis-à-vis des États-Unis concernant la défense du continent nord-américain. Le Canada a pris la décision en février 2005 de ne pas faire partie du bouclier antimissile. Est-ce que ceci est une bonne décision? Est-ce qu'un gouvernement américain peut demander plus tard à un gouvernement canadien de reconsidérer cette décision? Tel que démontré auparavant, ceci a déjà été fait dans le passé et il est possible que le gouvernement canadien soit demandé de nouveau à se joindre au bouclier antimissile. Il est également possible que le prochain gouvernement canadien majoritaire reconsidère la décision prise par le gouvernement Martin et accepte de se joindre au bouclier antimissile avec certaines conditions.

Les représentants respectifs des deux pays impliqués

Lors de la dernière visite officielle du Président Bush à Ottawa en novembre 2004, il ne semblait pas comprendre que, si le Premier ministre Martin dit que le bouclier antimissile est nécessaire pour défendre le pays, le projet ne sera pas nécessairement approuvé.¹⁹² Aux États-Unis, le rôle et le leadership du Président sont plus significatifs,

¹⁹¹ Ibid., p. 17.

¹⁹² TORONTO STAR, « Why Bush pressed pitch on missiles » (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1106522706796; Internet; consulté le 24 janvier 2005.

en autres, par le fait qu'il est le Commandant en chef des forces militaires. Au Canada, le Commandant en chef des forces militaires est le Gouverneur Général. De plus, avec un gouvernement minoritaire, le gouvernement Martin doit faire attention à la perception que le public en général retirera d'une décision d'approuver ce projet de défense. Durant la course à la chefferie du Parti libéral du Canada (PLC) et durant les élections à la fin décembre 2003, M. Martin semblait être en accord avec ce projet de défense antimissile. Hésitant à prendre une décision, il attendait probablement le bon moment pour officialiser sa position. Probablement coincé par l'opinion publique et la division de son parti sur ce sujet, le Premier ministre Martin a dit NON au bouclier antimissile en février 2005.

Le fait que le gouvernement canadien soit minoritaire est probablement une des raisons de cette décision. Si le gouvernement Martin avait été majoritaire, la décision aurait probablement été différente. En 1957, avec un gouvernement minoritaire, l'entente du NORAD a été approuvée par le Premier ministre Diefenbaker.¹⁹³ L'histoire démontre également que le Premier ministre Martin aurait pu approuver ce projet malgré sa situation politique actuelle. En effet, Paul Martin n'avait pas besoin de l'assentiment de la Chambre des Communes pour approuver ce projet. Cependant, il aurait été probablement préférable d'avoir l'approbation de la Chambre des Communes. Malgré tout ceci, Paul Martin n'a pas pu convaincre le public en général ni la Chambre des Communes. Il n'a même pas débattu de ce sujet en chambre tel que le demandaient les autres partis d'opposition. La décision du gouvernement Martin semble avoir été prise afin de rester au pouvoir et de ne pas créer un renversement du gouvernement canadien

¹⁹³ David Bercusson, « Canada-US, Defence Relations Post-11 September... », p.129.

actuel. C'est une des principales raisons que, suite à la prochaine élection, le nouveau gouvernement canadien devrait reconsidérer de se joindre ou non au bouclier antimissile.

Tel que décrit ci-dessus, la décision de ne pas se joindre au projet américain a été probablement une décision politique de la part du PLC. Si le gouvernement canadien avait été majoritaire, la décision aurait probablement été différente. Dans un monde apolitique où la décision aurait été prise basée sur la menace des missiles balistiques potentiels, il est probable que le Canada se serait joint au bouclier antimissile. Malgré cela, le gouvernement Martin a dit NON au projet de défense antimissile des Américains. Quelles sont les impacts d'une telle décision?

Les impacts d'une abstention à se joindre au bouclier antimissile

L'ancien Premier ministre Chrétien n'a jamais vraiment voulu se prononcer sur le bouclier antimissile. Lors de la course à la chefferie et lors de la campagne électorale de 2003, Paul Martin démontrait des signes en faveur du projet américain. Néanmoins, le gouvernement de Paul Martin a dit NON aux Américains concernant leur programme de défense antimissile.

Pour analyser l'impact d'une abstention de participer à l'élaboration du bouclier antimissile, la situation sera analysée suivant les mêmes critères utilisés lors du scénario précédent. Ces critères sont : la menace présente, les finances, la technologie, la situation politico-économique, l'histoire et les représentants respectifs des deux pays impliqués.

La menace

La décision du Canada de ne pas participer au bouclier antimissile démontre en quelque sorte que le gouvernement Martin ne prend pas au sérieux les menaces

exprimées par les Américains et qu'il va s'en préoccuper en temps voulu.¹⁹⁴ Étant donné que ce projet nécessite beaucoup de préparation et de recherche, il sera peut-être trop tard lorsque le gouvernement canadien voudra changer d'idée et décidera d'aller de l'avant avec ce projet.

Malgré que la menace soit généralement perçue par le public canadien comme plus présente aux États-Unis, il y a une possibilité que les missiles tombent au Canada. Si c'est le cas, le Premier ministre Martin ne sera pas impliqué dans la prise de décision. C'est dans ce cas-ci que M Cellucci mentionne que les intérêts de la souveraineté canadienne auraient dû pousser le gouvernement canadien à se joindre au programme de défense antimissile américain.¹⁹⁵ Nonobstant cette affirmation de la part de l'ambassadeur américain au Canada, quel aurait été le coût que le Canada aurait dû défrayer, afin de participer activement sur ce projet de défense?

Les finances

Concernant les finances, le signal que le Canada envoie est que les Américains dépensent des fortunes pour protéger le continent nord-américain qui englobe essentiellement les États-Unis et le Canada. En refusant de se joindre à ce projet de défense, le Canada laisse cette responsabilité exclusivement aux États-Unis. Cette responsabilité est également de construire un bouclier antimissile efficace. En déclinant

¹⁹⁴ Qwright N. Mason, « US-Canada, Defence Relations a view from Washington ... », p.151.

¹⁹⁵ GLOBE AND MAIL. « Not bullied by Bush on missile defence, Martin says » (article en ligne); accessible à <http://www.theglobeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20050127/MISSILE27/TPNational/TopStories>; Internet : consulté le 27 janvier 2005.

l'invitation des États-Unis, est ce que le Canada met en doute la technologie des Américains sur ce projet?

La technologie

Les maigres résultats des tests opérationnels auraient pu influencer la décision du Premier ministre Martin de ne pas accepter de se joindre au programme de défense antimissile des Américains. Cependant, si cela aurait été le cas, le gouvernement Martin l'aurait indiqué lors de son annonce de renonciation à se joindre à ce programme de défense. Or, Paul Martin n'a pas mentionné, ni mis en doute, le manque de précision et d'efficacité des intercepteurs lors des essais.

Tel que mentionné auparavant, l'action de ne pas se joindre au projet américain de défense antimissile est que le Canada ne pourra pas se prévaloir des retombés technologiques faites dans le cadre de programme de recherche et de développement associées à l'élaboration du bouclier antimissile. De plus, tel que mentionné auparavant, les compagnies canadiennes de hautes technologies risquent de ne pas recevoir beaucoup de contrats associés au bouclier antimissile. Malgré ces impacts dans le domaine des hautes technologies, est-ce que le Canada peut s'attendre à percevoir des changements dans ses relations avec les États-Unis?

La situation politico-économique

Le Canada est à un point crucial concernant sa politique de défense.¹⁹⁶ Pour la défense du continent nord-américain, la non-participation du Canada dans le projet

¹⁹⁶ Qwight N. Mason, « US-Canada, Defence Relations a view from Washington ... », p.151.

américain va probablement entraîner des relations plus difficiles entre les deux pays. Ceci sera dû au fait que le Canada n'aide pas son voisin du sud alors qu'il se sent menacé. Du côté international, cette non-participation pourrait amener deux conséquences. La première conséquence serait que le Canada sera vu comme un pays qui n'est pas militairement apte à défendre son propre continent face aux nouvelles menaces. L'autre conséquence serait que le Canada est un pays souverain et qu'il ne suit pas toujours automatiquement ce que font les Américains. Malgré qu'il y ait du positif dans cette dernière conséquence, il y a également un prix à payer pour assurer sa souveraineté et protéger son territoire et ses citoyens.

Charles-Philippe David, titulaire de la chaire de recherche Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'UQAM, affirme qu'il «faudrait être naïf pour croire qu'il n'y aura aucun impact (politique), mais ce ne sera pas aussi grave que la guerre en Irak.»¹⁹⁷ Par contre, économiquement, les experts s'entendent pour dire qu'il n'y aura probablement aucune conséquence majeure suite à cette annonce du gouvernement Martin.

Le 27 janvier dernier, l'ambassadeur américain au Canada, M. Cellucci, a déclaré que « si le Canada décide de ne pas participer au bouclier antimissile, ceci résultera à une perte de sa souveraineté car les fonctionnaires canadiens ne feront pas partie du groupe de décisions concernant la venue des missiles (Traduction libre).»¹⁹⁸ Le 26 février 2005, suite à la décision de Martin, Celluci était bouleversé et ne comprenait tout simplement pas la décision du Canada. Pour les États-Unis, cette décision laisse aux Américains la

¹⁹⁷ Alec Castonguay, « Non au bouclier spatial, Ottawa abdique sa souveraineté, selon Washington », *Le Devoir*, 25 février 2005.

¹⁹⁸ GLOBE AND MAIL. « Not bullied by Bush on missile defence, Martin says ...

liberté de choisir l'action à prendre dans le cas où un missile se dirigerait vers le Canada.¹⁹⁹ En réponse à cette affirmation, le ministre Martin a dit, qu'à titre de pays souverain, les Américains devraient nous informer s'il y a un missile dans l'espace aérien du Canada.²⁰⁰ Tel que démontré auparavant, le temps de réaction pour intercepter un missile est de moins de 30 minutes. Ceci ne laisse pas beaucoup de temps au commandement NORTHCOM d'avertir quiconque à l'extérieur du commandement. Si le Canada avait joint le projet américain, il y aurait probablement eu des militaires canadiens qui auraient pu voir aux intérêts des Canadiens. En disant NON, il est sûr qu'il n'y aura aucun militaire au centre de commandement du NORTHCOM. Suite à une attaque de missile balistique, il est fort possible que les Américains vont prendre la décision d'intercepter le missile balistique, même si l'interception doit se faire dans l'espace aérien du Canada. Ceci mettra potentiellement en danger la souveraineté du Canada concernant son espace aérien et extra-atmosphérique. De plus, l'entente du NORAD pourrait être mis en péril car il se peut que les Américains ne voient plus aucune valeur ajoutée du NORAD car le centre de commandement du NORTHCOM fait très bien la surveillance requise.

En agissant comme la pierre angulaire entre le Canada et les États-Unis en matière de défense continentale, le NORAD est très important pour le Canada. Voyons maintenant l'histoire derrière cette entente.

¹⁹⁹ Alec Castonguay, « Le Canada dit non au bouclier antimissile, une question de souveraineté ? », *Le Devoir*, 26 février 2005, p. b3.

²⁰⁰ Alec Castonguay, « Non au bouclier spatial, Ottawa abdique sa souveraineté, selon Washington...

L'histoire

Le 12 mai 1958, l'accord du NORAD a été signé dans le but de contrer la menace de l'époque. Dans cet accord, les deux gouvernements se sont engagés à adapter leur entente de manière à répondre au besoin futur en matière de défense. En disant NON au bouclier antimissile, le Canada ne répond pas, selon l'entente, à la menace des missiles balistiques. De plus, tout en contrôlant l'espace aérien des États-Unis et du Canada, cet accord permet aux deux pays d'avoir des services aériens transfrontières ouverts.²⁰¹ Ayant répondu négativement à la demande des États-Unis, le contrôle de l'espace aérien entre les deux pays peut être diminué.

Tel que décrit auparavant, le pouvoir décisionnel du Canada sur la défense de son pays peut également être réduit suite à un rejet de participer au bouclier antimissile.

Selon un diplomate canadien bien connu, John W. Holmes,

(...) le NORAD, qui semble constituer un pas vers la continentalisation de la défense de l'Amérique du Nord, peut être vu sous un autre angle comme un moyen pour le Canada de continuer à jouer un rôle et de préserver suffisamment de souveraineté dans une situation où, s'il n'y avait pas de règles, les Américains prendraient tout simplement en main la défense continentale.²⁰²

Suite à cet énoncé, l'impact d'une abstention de se joindre au programme de défense antimissile est que le Canada pourrait perdre le contrôle et la défense de son espace aérospatiale.

Ceci étant dit, est-ce qu'il est possible que l'administration Bush indique au Canada qu'il défendra, à lui seul, le continent nord-américain?

²⁰¹ United States, Department of State, *North American Aerospace Defense Command (NORAD)...*, p. 8.

²⁰² Philippe Lagassé, « Le Northern Command et l'évolution des relations de Défense », p. 16.

Les représentants respectifs des deux pays impliqués

En ayant décidé de ne pas participer au projet américain de défense antimissile, l'entente du NORAD peut être modifiée significativement lors de la prochaine révision en 2006. Lors de cette révision ou plus tard, il est possible que l'administration américaine indique au Canada qu'il défendra le continent nord-américain tout seul et que l'organisation du NORAD n'est plus nécessaire. D'après Houchang Hassan-Yari, directeur du département de science politique et économique au Collège militaire royal du Canada, « (...) il est possible que si le bouclier antimissile finit par fonctionner normalement – ce qui est loin d'être certain -, les États-Unis pourraient juger que le NORAD est inutile, car deux entités feraient un travail semblable.»²⁰³ Ceci pourrait mettre la défense du territoire canadien dans une incertitude complète. Cette situation, comme indique le Dr Fergusson, impliquerait que le coût de la protection du Canada deviendrait très dispendieux.²⁰⁴ Présentement, les Américains fournissent un apport financier considérable pour la défense du Canada.

Un autre point litigieux associé au refus de participer au projet américain de défense antimissile est la réputation et l'influence du Canada dans l'arène internationale.²⁰⁵ La proximité géographique du Canada des États-Unis peut possiblement représenter un effet de levier et une influence significative auprès des autres pays. Même si ce dernier point peut être discuté plus profondément, il est possible que la valeur politique du Canada envers les États-Unis soit diminuée. Cette diminution serait

²⁰³ Alec Castonguay, « Le Canada dit non au bouclier antimissile, une question de souveraineté ?... », p. b3.

²⁰⁴ Dr. James Fergusson, *Déjà Vu : Canada, NORAD, and Ballistic Missile Defence...*, p. 21.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 24.

attribuable par la perception, sur la scène internationale, que le gouvernement canadien ne soit plus aussi influant qu'auparavant, auprès de l'administration américaine. Le seul point positif du refus de participer au bouclier antimissile est que le Canada démontre qu'il est un vrai pays souverain et qu'il peut assurer sa défense par lui-même. Les conséquences d'une telle décision pourront cependant être considérables dans le futur. Le coût global de la défense sera plus élevé et les relations canadiennes avec son voisin du sud seront potentiellement plus tendues.

CONCLUSION

Le 24 février 2005, le Premier ministre Martin

Canada peut s'impliquer d'une façon différente pour la défense du continent nord-américain. Martin considère que le Canada fait sa juste part avec un investissement de plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans pour la Défense. Cette injection d'argent est bien, cependant les trois impacts majeurs d'une renonciation de participer au bouclier antimissile sont la défense du Canada contre la nouvelle menace que sont les missiles balistiques, le partage de la défense du continent nord-américain avec les États-Unis et le futur de l'accord du NORAD.

La perte de l'accord du NORAD pourrait mettre la défense du territoire canadien dans une incertitude complète. De plus, ceci impliquerait que le coût de la protection du Canada deviendrait très dispendieux.

La militarisation ou l'«arsenalisation» de l'espace est un autre enjeu dans le programme de défense antimissile. La politique du gouvernement canadien est que le Canada ne contribuera pas à la militarisation de l'espace. En ayant dit NON à la participation au bouclier antimissile, le gouvernement Martin n'aura plus autant de possibilité d'influencer l'administration Bush concernant « l'arsenalisation » de l'espace. Même si les États-Unis sont la superpuissance militaire mondiale, si le Canada avait accepté de participer au bouclier antimissile, il aurait pu exercer une certaine influence envers les États-Unis afin qu'il n'y ait pas d'armes dans l'espace. De plus, du côté international, l'absence du Canada dans ce projet américain peut apparaître comme une plus grande liberté pour les Américains de mettre des armes dans l'espace. Selon le Dr Fergusson, si le gouvernement canadien avait accepté de se joindre au projet avec une clause de ne pas militariser l'espace, les États-Unis auraient probablement accepté cette

entente.²⁰⁶ Néanmoins, il semble qu'il n'est pas eu de véritable négociation entre les deux pays concernant cet important projet de défense antimissile. De plus, le public en général n'a pas été bien informé à propos des raisons pour le Canada de se joindre à ce projet.

Le Canada devrait reconsidérer sa décision à se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile pour les raisons suivantes :

La menace : La menace est réelle. Pas seulement le Canada et les États-Unis, mais toute la communauté internationale fait face à une menace dangereuse et en plein essor concernant les armes de destruction massive et leur moyen de distribution avec les missiles balistiques. Aujourd'hui, il y a plus de trente pays qui possèdent la capacité de lancer des missiles balistiques. Tel que vu auparavant, le Royaume-Uni, le Danemark, le Japon, l'Australie, l'Israël et l'Inde appuient les efforts déployés par les États-Unis afin d'élaborer un système de défense antimissile.

Les États voyous et les ennemis du Canada n'hésiteront pas à lancer un missile sans pour autant faire une batterie de test pour s'assurer de la précision de leur attaque. Le fait qu'il soit possible qu'un missile balistique puisse être lancé sans grande précision en territoire américain entraîne inévitablement que le missile peut bien atterrir en sol canadien.

L'accord du NORAD : En ayant dit non au bouclier antimissile, le Canada risque définitivement de ne plus être un joueur actif à la défense du continent nord-américain contre la menace des missiles balistiques. Suite à cette décision, la participation du Canada dans NORAD pourrait simplement se concentrer à la surveillance de l'espace

²⁰⁶ Canada, Parliament of Canada, «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION...

aérien concernant seulement les vols civils et militaires. De plus, cette décision implique que le Canada va probablement voir ses pouvoirs décisionnels réduits quant à la défense de son territoire.

Si le Canada avait accepté de se joindre au programme américain, le Canada serait resté un joueur actif dans la défense du continent nord-américain et aurait probablement contribué à certaines composantes de l'élaboration du bouclier antimissile. Dans le contexte actuel, les États-Unis ne partageront aucune information avec le Canada concernant son programme de défense.

La décision du gouvernement Martin de ne pas se joindre au programme américain de défense antimissile n'est pas une bonne décision pour le Canada. L'impact de cette décision pourrait éliminer l'accord du NORAD. Cet accord est très important pour la défense du continent nord-américain et la perte de cette entente mettrait en péril la capacité du Canada de protéger le continent.

Continent nord-américain : Partageant le continent nord-américain principalement avec les États-Unis, le Canada a une responsabilité de protéger le grand territoire de son continent. En refusant de se joindre au programme de défense antimissile, le Canada laisse toutes les responsabilités (technique, financière, morale, etc.) aux États-Unis. Étant une responsabilité canadienne selon le Livre blanc de la défense, la défense du continent nord-américain devrait être partagée principalement entre le Canada et les États-Unis en unissant leurs efforts et capacités financières pour exécuter un tel projet de défense antimissile. En ne participant pas significativement à la défense de l'Amérique du Nord, le Canada risque de perdre sa crédibilité et son influence à l'étranger.

Coûts financiers : Concernant le prix à payer pour se joindre au programme américain, aucune somme d'argent n'a été demandée de la part des États-Unis. Certain diront que si

le Canada ne contribue pas financièrement au projet américain, il pourrait être traité de pays pique-assiette. Nonobstant cette possibilité, le Canada peut offrir d'autres alternatives aux Américains afin de contribuer au financement de ce projet. De plus, le gouvernement canadien aurait pu négocier sa contribution financière avec l'administration Bush avant de prendre une décision. Or, officieusement, le gouvernement canadien ne l'a pas fait. Est-ce que le prix aurait dû arrêter le Canada de participer au bouclier antimissile? Théoriquement, la réponse est négative car la sécurité et la liberté du peuple canadien n'ont pas de prix.

Basé sur les raisons ci-dessus, le Canada devrait reconsidérer sa décision et se joindre aux États-Unis pour le programme du système de défense antimissile.

Suite à cette thèse, il serait approprié de se demander quelles devraient être les conditions gagnantes pour que le Canada se joigne au programme américain de défense antimissile et que les États-Unis acceptent sans hésitation?

BIBLIOGRAPHIE

Documents / Livres

Bercusson, David. « Canada-US, Defence Relations Post-11 September », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer, Don Mill : Oxford University Press, 2003, p. 121-134.

Brown, Harold. « Is Arms Control Dead? », extrait de *Contemporary Nuclear Debates : Missile Defense, Arms Control, and Arms Races in the Twenty-First Century*, sous la direction de Alexander T.J. Lennon, Cambridge : The MIT Press, 2002, p. 245-250.

Canada. Bureau du Conseil privé. CP22-77/2004F-DPF, *Protéger une société ouverte: la politique canadienne de sécurité nationale*, Ottawa: MDN Canada, 2004.

Canada. Department of Foreign Affairs. *Memorandum to the Minister of Foreign Affairs – Should Canada participate in the US Ballistic Missile Defence (BMD) program?*, Ottawa, 7 June 2004.

Canada. Ministère de la Défense nationale, A-AG-007-000/AG-004, *VECTEURS STRATÉGIQUES, La Vision de l'avenir pour transformer la Force aérienne*, Ottawa : MDN, 2004.

Canada. Ministère de la Défense nationale, *Appréciation de l'espace 2000, Une étude sur les tendances spatiales mondiales et les incidences sécuritaires canadiennes présentée par la Direction du développement de l'espace*, Winnipeg, École d'études aérospatiales des Forces canadiennes, 2000.

Canada. Ministre des Approvisionnement et Services Canada. D2-99/1994, *Le Livre Blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa: Group Communication Canada, 1994.

Castonguay, Alec. « Non au bouclier spatial, Ottawa abdique sa souveraineté, selon Washington », extrait de *Le Devoir*, 25 février 2005.

Castonguay, Alec. « Le Canada dit non au bouclier antimissile, une question de souveraineté ? », extrait de *Le Devoir*, 26 février 2005.

Collège des Forces canadiennes. « Visite du Quartier Général du Ministère de la Défense canadienne – 24 et 25 novembre 2004.

Fergusson, Dr. James. *Déjà Vu : Canada, NORAD, and Ballistic Missile Defence*, Winnipeg : University College, 2000.

Jockel, Professor Joseph T. « Après les attaques de septembre: quatre questions sur l'avenir du NORAD », extrait de la *Revue militaire canadienne*, vol 3, n° 1 (printemps 2002), p. 11-16.

Hildreth Steven A. et Wolfe, Amy F. « Missile Defense : Issues for Congress », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell, New York : Novinka Books, 2002, p. 75-97.

Hildreth Steven A. et Wolfe, Amy F. « Missile Defense : The Current Debate », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell, New York : Novinka Books, 2002, p. 1-73.

Lagassé, Philippe. « Le Northern Command et l'évolution des relations de Défense canado-américaines », extrait de la *Revue militaire canadienne*, vol 4, n° 1 (printemps 2003), p. 15-21.

Le Conseil canadien des Églises. *Lettre au Très honorable Paul Martin*, Toronto, 15 mars 2004.

Lindsay, James M. et O'Hanlan, Michael E. *Defending America, The Case for Limited National Missile Defense*, Washington D.C.: The Brookings Institution, 2001.

Margueratt, LCol Denis, et English, Dr. Allan. « Historical Background of Canada in Space », extrait de *Air Symposium 2000*, p. 31-56.

Mason, Qwight N. « US-Canada, Defence Relations a view from Washington », extrait de *CANADA AMONG NATIONS 2003, coping with the American Colossus*, sous la direction de David Carment, Fen Osler et Normand Hillmer, Don Mill : Oxford University Press, 2003, p. 135-155.

McLaughlin, Kevin. « Would Space-Based Defenses Improve Security? », extrait de *Contemporary Nuclear Debates : Missile Defense, Arms Control, and Arms Races in the Twenty-First Century*, sous la direction de Alexander T.J. Lennon, Cambridge : The MIT Press, 2002, p. 65-82.

Palmore, Julian. « US Ballistic Missile Defense and China », extrait de *Defense & Security Analysis Vol.19, No. 4*, sous la direction de Martin Edmons et Robert C. Gray, Carfax Publishing, 2003, p. 369-375.

Roussel, Stéphane. « De mauvaises et d'excellentes raisons d'accepter l'invitation des Américains », extrait de *Le Devoir*, 25 Septembre 2004.

United States. Department of State, *North American Aerospace Defense Command (NORAD), Agreement Between the UNITED STATES OF AMERICA and CANADA*, Washington, D.C., 28 mars 1996.

United States. President. *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington, D.C : The White House, September 2002.

Vanier, Joe. «NORAD IS DEAD AND CANADA HELD THE KNIFE», extrait de *ON TRACK, Conference of Defence Associations Institute* (Autumn 2004), p. 15-16.

Wolfe, Amy F. « National Missile Defense : Russia's Reaction », extrait de *National Missile Defense, Issues and Developments*, sous la direction de Erin V. Causewell, New York : Novinka Books, 2002, p. 99–127.

Sources sur Internet

Canoë- LCN. «La CIA lance une nouvelle mise en garde» (article en ligne); accessible à <http://www.www2.canoe/cgi-bin/imprimer.cgi?id=157262>; Internet; consulté le 24 novembre 2004.

Canada. Gouvernement du Canada. «L'économie canadienne à votre portée» (article en ligne); accessible à <http://canadianeconomy.gc.ca/francais/economy/#top>; Internet; consulté le 31 janvier 2005.

Canada. Ministère des Affaires étrangères. «LE CANADA ET LA DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE» (article en ligne); accessible à http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/bmd-fr.asp; Internet; consulté le 25 octobre 2004.

Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. « Cinquième rapport annuel sur le commerce international du Canada » (article en ligne); accessible à http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/trade/sot_2004/sot_2004-fr.asp; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

Canada. Ministère de la Défense nationale. «Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense de 2003-2004» (article en ligne); accessible à http://www.cds.forces.gc.ca/00native/pdf/CDS-R2004_f.pdf; Internet; consulté le 4 janvier 2005.

Canada. Ministère des Finances Canada. « Le budget de 2005, Chapitre 6, Remplir nos obligations internationales » (article en ligne); accessible à <http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc6f.htm>; Internet; consulté le 27 février 2005.

Canada. Parliament of Canada. «37th PARLIAMENT, 2nd SESSION, Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs, EVIDENCE, 27 May 2003» (article en ligne); accessible à <http://www.parl.gc.ca/infocombooc/37/2/NDVA/MeetingséEvidence/NDVAEV28-E.Htm>; Internet; consulté le 27 octobre 2004.

CBC News. « Pettigrew endorse Canadian industry ties to missile defence » (article en ligne); accessible à <http://www.cbc.ca/story/canada/national/2005/02/26/missile-defence050226.html>; Internet; consulté le 26 février 2005.

CNN. «Iran denies helping North Korea test missile» (article en ligne); accessible à <http://cnn.worldnews.printthis.clickability.com/pt/cpt?action=cpt&title=CNN.com+-Iran...>; Internet; consulté le 26 août 2004.

CNN. «NK missiles ‘can now reach US’» (article en ligne); accessible à <http://cnn.worldnews.printthis.clickability.com/pt/cpt?action=cpt&title=CNN.com+-NK...>; Internet; consulté le 26 août 2004.

Defence Industry – Army, « MEADS MEDIUM EXTENDED AIR DEFENSE SYSTEM, GERMANY / ITALY / USA » (article en ligne); accessible à <http://www.army-technology.com/projects/meads/>; Internet; consulté le 26 février 2005.

Department of Defense – Missile Defense Agency. «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – Technology Transfer Statistics», <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/html/stats.htm> ; Internet; consulté le 29 décembre 2004.

Department of Defense – Missile Defense Agency. «BMDS (Ballistic Missile Defense System) – The Beginning» (article en ligne); accessible à <http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/pdf/bmdsbook.pdf>; Internet; consulté le 19 novembre 2004.

Department of Defense – USSTRATCOM. « Space Mission Fact Sheet », <http://www.stratcom.mil/factsheetshtml/spacemissions.htm>; Internet; consulté le 3 février 2005.

États-Unis, Maison-Blanche – Traduction Ministère des affaires étrangères, DAI (Documents d'actualité internationale) n°13 1er juillet 2001 (article en ligne); accessible à http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_international/nucleaire/debats/MD.shtml; Internet; consulté le 11 avril 2005.

France, Net-Marine, « Aster : Le top de l’anti-missile » (article en ligne); accessible à <http://www.netmarine.net/armes/aster/index.htm>; Internet ; consulté le 26 février 2005.

Garwin, Richard L. «Holes in the Missile Shield», extrait de la revue *Scientific American*, 25 octobre 2004 (revue en ligne); accessible à http://www.sciam.com/print_version.cfm?articleID=000A45A2-E044-115D-A0448341B...; Internet; consulté le 7 novembre 2004.

GLOBE AND MAIL. «Missile-defence myths», 27 August 2004. Page A14. (article en ligne); accessible à <http://www.jamesmoore.org/gmnmd.htm> ; Internet; consulté le 30 août 2004.

GLOBE AND MAIL. « Not bullied by Bush on missile defence, Martin says » (article en ligne); accessible à <http://www.theglobeandmail.com/servlet/ArticleNews/TPStory/LAC/20050127/MISSILE27/TPNational/TopStories>; Internet : consulté le 27 janvier 2005.

Kergin, Michael. «Lettre à l'Honorable Colin Powell» *Site des Affaires étrangères Canada*; accessible à http://www.fac-aec.gc.ca/departement/note_0095-en.asp; Internet; consulté le 23 décembre 2004.

Nouvelles de Radio-Canada du Jeudi 2 décembre 2004, « Bouclier antimissile : la décision sera purement canadienne » (article en ligne); accessible à <http://www.radiocanada.com/url.asp?nouvelles/Politique/nouvelles/200412/01/003-martin-presse1-rb.shtml> ;Internet; consulté le 2 décembre 2004.

Radio Canada. «Bouclier antimissile: Bush n'a pas besoin du Canada» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/url.asp?nouvelles/Politique/nouvelles/200411/17/006-Bush-Parrish.shtml>; Internet; consulté le 19 novembre 2004.

Radio Canada. «Bouclier antimissile: la décision sera purement canadienne» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200410/12/010-Chretien-Bouclier...>; Internet; consulté le 2 décembre 2004.

Radio Canada. «Le BOUCLIER ANTIMISILE» (article en ligne); accessible à <http://radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/index.html>; Internet; consulté le 2 septembre 2004.

Radio Canada. «Le NPD redit NON au bouclier antimissile» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200408/23/002-layton-martin-rb...>; Internet; consulté le 2 septembre 2004.

Radio Canada. «Raymond Chrétien plaide en faveur du bouclier antimissile» (article en ligne); accessible à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200412/01/003-martin-presse1...>; Internet; consulté le 2 décembre 2004.

Sécurité publique et Protection civile Canada. « Notes pour une allocution de l'Honorable Anne McLellan, Vice-Première ministre et Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, prononcée lors d'une conférence de presse annonçant la publication de Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale » (article en ligne); accessible à http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/speeches/20040427_f.asp; Internet; consulté le 7 février 2005.

Susan Delacourt, « Friendly talk hid missile agenda », *Toronto Star*, 2 décembre 2004 revue en ligne ; accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_PrintFriendly&c=Article&cid=1101941415779 ; Internet; consulté le 2 décembre 2004.

Thorne, Stephen. « Norad role could be altered », extrait de *CANOË – CNEWS* (Journal en ligne); accessible à <http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2005/02/24/pf-941448.html>; Internet; consulté le 26 février 2005.

TORONTO STAR. «Editorial: Martin misfires on U.S. missiles» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1109285421864; Internet; consulté le 25 février 2005.

TORONTO STAR. «Forces set a major overhaul» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_Type1&c=Article&cid=1108163415215&call_pageid=970599119419; Internet; consulté le 21 février 2005.

TORONTO STAR. «Martin, missiles and Kerry» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_PrintFriendly&c=Article&cid=1106002215534&call_pageid=gull; Internet; consulté le 28 octobre 2004.

TORONTO STAR. « Missile defence argument ridiculous » (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_PrintFriendly&c=Article&cid=1106002215534&call_pageid=gull; Internet ; consulté le 18 janvier 2005.

TORONTO STAR. «No space weapons, envoys says» (article en ligne); accessible à http://www.thestar.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=thestar/Layout/Article_PrintFriendly&c=Article&cid=1106002215534&call_pageid=gull; Internet; consulté le 16 décembre 2004.

TONTO STAR. « Why Bush pressed pitch on missiles » (artic

United States, Office of the Under Secretary of Defense for Acquisition, Technology, and Logistics. «[Ballistic Missile] Key Findings», http://www.acq.osd.mil/mda/mdalink/bcmt/key_findings.htm; Internet; consulté le 30 décembre 2004.